

CONSEIL MUNICIPAL DE NEVERS

SÉANCE DU MARDI 19 MAI 2026

COMPTE RENDU DES DÉBATS

SOMMAIRE

ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES.....	6
2026-070 Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal	6
2026-071 Commission communale des impôts directs. Établissement de la liste des contribuables proposée au directeur départemental des finances publiques.....	9
2026-072 Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) – Désignation de représentants du Conseil municipal	11
2026-073 Désignation des représentants du Conseil municipal auprès de l'organisme Nièvre Habitat – CALEOL – Modification partielle de la délibération n°2026_DLB062.....	11
2026-074 Syndicat mixte de l'aéroport du Grand Nevers et de la Nièvre – Désignation des représentants – Modification partielle de la délibération n°2026_DLB51.....	11
2026-075 Comité d'éthique de la vidéoprotection – Désignation des représentants du Conseil municipal	11
2026-076 Désignation d'un représentant du Conseil municipal auprès de la Fédération Européenne des Sites Clunisiens	17
2026-077 Droit à la formation des élus municipaux	17
2026-078 Prise en charge des frais de représentation du Maire	17
2026-079 Groupement de commandes permanent pour des besoins récurrents coordonné par Nevers Agglomération – Adhésion au groupement de commandes et approbation de la convention constitutive	18
2026-080 Élection du Président de séance pour l'adoption du Compte financier unique 2026	19
2026-081 Adoption du Compte financier unique 2025.....	19
2026-082 Affectation du résultat comptable de l'exercice 2025.....	32
2026-083 Approbation du règlement budgétaire et financier.....	32
2026-084 Actualisation du niveau de provisions pour risques et charges.....	32
2026-085 Révision des autorisations de programmes et crédits de paiement (CP).....	33
2026-086 Décision modificative n°1.....	34
2026-087 Pertes sur créances irrécouvrables – Admissions en non-valeur et créances éteintes.....	34
2026-088 Garantie d'emprunt Nièvre Habitat – Garantie de 50 % d'un prêt de 598 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la restructuration de 18 logements Résidence Les Ecrivains située 5 rue Emile Zola à Nevers	34
2026-089 Garantie d'emprunt Nièvre Aménagement – Convention publique d'aménagement opération 1096 – Opération d'aménagement Caserne Pittié, site Cobalt – Garantie de 40 % d'un prêt de 1 100 000 € auprès de la Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts et Consignations	35
2026-090 Modification des tarifs 2026 du camping municipal suite à un changement de gouvernance	35
2026-091 Mise en œuvre d'un contrat Natura 2000 – Site du sentier du Ver-Vert – Approbation de l'opération et actualisation des modalités de financement	35
2026-092 Rénovation du groupe scolaire Jules Ferry – Approbation de l'opération et ses modalités de financement (modification de la délibération n°2026_DLBO06).....	35
2026-093 Assises de la vie associative 2026 – Mécénat – Fonds d'initiative des projets associatifs – Versement des prix	39
2026-094 Rénovation des bâtiments scolaires – Adhésion au programme EduRénov proposé par la Banque des Territoires	39

2026-095	Elections professionnelles 2026 – Fixation du nombre de représentants du personnel au CST et instauration de deux suppléants par titulaire de la F3SCT	40
2026-096	Vente d'un bâtiment industriel et commercial situé 6 bis rue Paul Bert à Nevers	41
2026-097	Vente de locaux 2 & 4 rue des 4 fils Aymon à Nevers	42
SANTE ET ACTION SOCIALE		42
2026-098	Mise à disposition du bâtiment « La Boussole » au profit du CCAS et convention relative à la réalisation et au financement de travaux d'aménagement	42
ENFANCE JEUNESSE		43
2026-099	Lutte contre le gaspillage alimentaire - Convention de cession de denrées alimentaires non consommées issues de la restauration scolaire au profit de l'association Les Restos du Coeur	43
2026-100	Mise à disposition d'un minibus par APF France Handicap Nièvre pour le transport d'une classe ULIS de l'école Lucie Aubrac	44
ENVIRONNEMENT		44
2026-102	Convention relative à l'usage des supports du réseau public de distribution d'électricité basse tension (BT) à pour l'installation de caméras de vidéoprotection sur poteaux ENEDIS	44
2026-101	Convention de partenariat pour un projet d'agriculture urbaine	45
URBANISME		46
2026-103	Restructuration des espaces publics du quartier du Banlay – Phase 3, création d'un parc urbain, aménagement de places publiques et requalification des rues Honoré de Balzac et Blaise Pascal – Approbation de l'opération et de ses modalités de financement.....	46
2026-104	Reconversion de l'îlot Renan Saint-Exupéry en espace ludique et sportif – Approbation de l'opération et de ses modalités de financement.....	48
2026-105	Acquisition par voie de préemption de deux ensembles immobiliers situés rue du Ravelin et rue Bernard Palissy	49
ATTRACTIVITE.....		51
2026-106	Convention de mise à disposition de matériel (podium mobile) au Comité Festibière de Guéigny.	51
2026-107	Tour de France 2026 : Convention tripartite Ville de Nevers / Nevers Agglomération / Amaury Sport Organisation	51
2026-108	Convention de mise à disposition pour la création d'une galerie d'exposition à ciel ouvert en cœur de Ville	52
CULTURE		54
2026-109	Partenariat entre la Ville de Nevers et l'association A.R.C. dans le cadre de la galerie d'art « CIEL »	54
2026-110	Attribution d'une subvention de la Ville de Nevers à la Fédération Européenne des Sites Clunisiens dans le cadre de la candidature UNESCO	54
2026-111	Avenant n°1 – Signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Nevers, le Département de la Nièvre, la Fédération Européenne des Sites Clunisiens et les villes et associations concernées dans le cadre du comité territorial Nièvre-Morvan des sites Clunisiens	54
2026-112	Partenariat entre la Ville de Nevers et le centre socioculturel Vertpré dans le cadre du film « Boxe »	55
2026-113	Partenariat entre la Ville de Nevers et la Camosine dans le cadre de l'exposition « La Plume verte » du 23 juillet au 30 août 2026.....	57
2026-114	Partenariat entre la Ville de Nevers et l'office de tourisme intercommunal Cap Grand Nevers	57
SPORT ET BIEN ETRE		58

2026-115	Convention de partenariat entre les sociétés SASU La French Run, SASP USON Rugby Plus et la Ville de Nevers pour la manifestation sportive « 10 km de l'USON »	58
2026-116	Convention de partenariat entre la Ville de Nevers et la SASU La French Run pour les manifestations sportives « Moustache et Bottine »	62
	Adopté à l'unanimité.....	62
2026-117	Manifestations sportives printanières 2026 – Conventions de partenariat.....	62
2026-118	Attributions de subventions pour l'organisation de manifestations sportives – Année 2026	64
2026-119	Modification du règlement d'usage de la piste d'athlétisme du stade Léo Lagrange	64

La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de M. Denis Thuriot, Maire de Nevers.

M. le Maire – Mesdames, Messieurs, chers collègues, chers concitoyens qui peuvent, depuis plusieurs années, nous suivre en direct par *Facebook Live*, je déclare ouverte cette séance du Conseil municipal du 19 mai. Je crois que nous avons aussi parmi nous le représentant du Conseil neversois de la jeunesse. Ou peut-être pas encore. Non ? Il viendra ? Léa Frebault ?

Mme Frebault – *A priori*, il ne sera pas là aujourd'hui.

M. le Maire – Il est prévu dans les statuts qu'il puisse être représenté.

Mme Frebault – Oui. Après l'élection qui s'organise au sein du Conseil neversois de la jeunesse. C'est Arthur Richard qui a été élu. Aujourd'hui, *a priori*, il n'est pas disponible.

M. le Maire – D'accord. Mais il peut être représenté. Il faudra le lui rappeler.

Je vais donner lecture des procurations. Daniel Devoise, jusqu'à son arrivée, donne pouvoir à Céline Morini. Philippe Cordier donne pouvoir à Laurent Pommier, car les Assises de la vie associative se tiennent aujourd'hui, et quelques élus sont absents, de ce fait. Yannick Chartier s'y trouve notamment, en tant qu'élus à la vie associative, et il a donné pouvoir à Corinne Mangel. Basile Khouri donne pouvoir à Michel Suet, le temps de son absence. Sébastien Wampach donne pouvoir à Anne Wozniak. Olivier Pierre donne pouvoir à Wilfried Sejeau. Nous avons donc largement le quorum, qui, je le rappelle, est à 20 membres.

Je propose que soient désignés, s'ils en sont d'accord, et vous également, comme secrétaires de séance Anne Wozniak et Jimmy Derouault. Pas d'opposition ? Ni d'abstention ? Je vous remercie.

En l'absence de Daniel Devoise, Président du groupe « Nevers à venir », Anne Wozniak va annoncer les délibérations que nous proposons de retenir avec débats ; et, par défaut, nous voterons successivement les autres, sauf si l'un d'entre vous n'en était pas d'accord.

Mme Wozniak – Bonsoir à tous. Pour le groupe « Nevers à venir », nous retenons les délibérations n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 20, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 32, 33, 34, 35, 36, 38, 39, 40, 43, 44, 46.

M. le Maire – Y a-t-il d'autres demandes, s'il vous plaît ? Wilfried Sejeau.

M. Sejeau – Monsieur le Maire, chers collègues, pour le groupe « Demain, Nevers », ce sont les délibérations suivantes que nous proposons de soumettre aux débats : 5, 6, 9, 12, 17, 23, 33, 42, 45 et 48. Pour la délibération n°17, dans la mesure où elle porte sur la décision modificative, je m'attendais à ce que vous la présentiez.

M. le Maire – Nous ne les présentons pas toujours ; c'est en fonction de leur intérêt. Mais si vous la demandez, nous la présenterons ce soir. C'est, en fait, très rare que nous le fassions.

Ainsi, il est proposé que nous votions par défaut et sans débats les délibérations suivantes :

2026-087 18) – Pertes sur créances irrécouvrables – Admissions en non-valeur.
Adopté à l'unanimité.

2026-088 (19) – Garantie d'emprunt Nièvre Habitat – Garantie de 50 % d'un prêt de 598 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la restructuration de 18 logements Résidence Les Écrivains située 5 rue Emile Zola à Nevers.

Adopté à l'unanimité.

2026-090 (21) – Modification des tarifs 2026 du camping municipal suite à un changement de gouvernance.

Adopté à l'unanimité.

2026-091 (22) – Mise en œuvre d'un contrat Natura 2000 – Site du sentier du Ver-Vert - Approbation de l'opération et actualisation des modalités de financement.

Adopté à l'unanimité.

2026-100 (31) – Mise à disposition d'un minibus par APF France Handicap Nièvre pour le transport d'une classe ULIS de l'école Lucie Aubrac.

(Je m'y rendrai vendredi, avec l'adjointe à l'Éducation).

Adopté à l'unanimité.

2026-106 (37) – Convention de mise à disposition de matériel (podium mobile) au Comité Festibière de Guérigny.

Adopté à l'unanimité.

2026-110 (41) – Attribution d'une subvention de la Ville de Nevers à la Fédération Européenne des Sites Clunisiens dans le cadre de la candidature UNESCO.

(Nous formons des vœux pour que l'église Saint Etienne soit retenue.)

Adopté à l'unanimité.

2026-116 (47) – Convention de partenariat entre la Ville de Nevers et la SASU La French Run pour les manifestations « Moustache » et « Bottine » 2026 en juin.

(Je rappelle que les Foulées de Nevers reviennent vendredi à partir de 18 h 15 pour les courses enfants, et à 20 h 15 pour le 10 km).

Adopté à l'unanimité.

2026-118 (49) – Attributions de subventions pour l'organisation de manifestations sportives – Année 2026

Adopté à l'unanimité.

2026-119 (50) – Modification du règlement d'usage de la piste d'athlétisme du stade Léo Lagrange.

(Les modifications visent à assouplir les règles pour ceux qui souhaitent s'entraîner de bonne heure, et à faire respecter l'usage de la piste. Je rappelle qu'il est demandé, comme c'est le cas dans chaque équipement dans toutes les villes, aux scolaires d'utiliser les pistes extérieures ; les pistes intérieures étant réservées aux athlètes d'un certain niveau).

Adopté à l'unanimité.

ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES

2026-070

Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal

M. le Maire –

Pour votre intervention sur les décisions du Maire, je vous passe la parole.

M. Derouault –

Bonjour à toutes et à tous. Je voudrais revenir sur la décision n°12, qui porte sur les contrats de prestation de service dans le cadre des vacances multisports. Nous sommes déjà intervenus en commission sur cette décision, et nous avons eu une réponse effectuée, depuis, par mail. La question portait sur le fait que M. Mattéo Jarry ait effectué une prestation de service dans le cadre des vacances multisports. Habituellement ces activités sont prises en charge par les clubs sportifs de Nevers. J'aurais voulu en savoir un petit peu plus sur les raisons de ce choix, et sur la plus-value de cet éducateur sportif par rapport aux clubs de notre ville. Au-delà cette personne, sans

doute très qualifiée pour encadrer nos enfants, manque-t-on de clubs volontaires pour ces vacances multisports ? Au-delà de cette question, je pense qu'on peut attirer un peu plus de jeunes dans ces activités en faisant évoluer, par exemple, les modalités d'inscription ; et, pour permettre cela, peut-être le faire en partenariat avec les Centres sociaux. Merci.

M. le Maire –

Sophian Saouli.

M. Saouli –

Bonsoir à tous et à toutes. En effet, parfois il nous arrive de prendre des personnes extérieures qui ont des compétences que nous recherchons et que nous n'avons pas automatiquement dans nos services, et même parfois dans les associations. On sait aussi que parfois, pour les associations, au niveau des éducateurs, il est difficile de mettre à disposition ces personnes.

Or, cette personne présente des compétences sportives, et, en plus, elle est jeune, et elle apporte une nouvelle dynamique aussi dans les activités que nous proposons dans l'École municipale du sport. C'est pour cela que nous faisons appel à ses services, tout simplement.

M. le Maire –

M. Jarry est un éducateur sportif diplômé d'État avec comme activité principale l'encadrement et l'animation d'activités sportives, notamment gym douce, gym tonic, gym assise, gym équilibre, circuit training, sports collectifs, activités individuelles, sports de raquettes ou de filet.

Vous aviez une autre demande ?

M. Derouault –

Elle porte sur la décision n°68, relative à la mise à disposition des installations sportives à la Région. Je suis également intervenu en Commission. Cette mise à disposition est payante. Nous estimons, pour notre part, que le service doit être à la hauteur. Je reviens encore sur le chauffage, sur le bon état de nos équipements. Nous ne sommes pas en hiver, et les utilisateurs des gymnases ne se plaignent donc pas en ce moment, mais vous ne pouvez pas ignorer que ce sujet est un sujet qui préoccupe beaucoup de sportifs, de professeurs et d'élèves. Nous espérons que le sujet de la rénovation des gymnases, pour lequel vous avez admis qu'il y avait un sujet pendant la campagne électorale, sera bien pris à bras le corps pendant ce mandat, et que les Neversois, et surtout les jeunes neversois, aient des outils leur permettant de pratiquer le sport dans de bonnes conditions, et tous les sports.

M. le Maire –

Vous avez raison, Monsieur Derouault ; mais nous en avons hérité comme cela en 2014. Ce sont des équipements qui auraient dû être rénovés bien avant. Simplement, nous n'avons pas trouvé les financements pour le faire dans les deux mandats précédents. C'est dans notre programme politique ; c'est dans nos engagements. Donc cela va se faire.

Je rappelle que nous avons déjà refait le gymnase Faidherbe, mais qu'il y a le gymnase du Banlay. Le gymnase Raoul Follereau a été cédé à la Région, et il appartient à la Région de faire les travaux dans ce gymnase, et pas à nous. Nous avons fait l'avance déjà du renouvellement des lampes. Mais il faut que la Région prenne ses responsabilités. Il y a des gymnases dans les collèges, et ils relèvent de la compétence du Département. Il y a en plus la Maison des Sports, où je me suis rendu encore il n'y a pas longtemps, qui nécessite encore des années de travaux, faute d'avoir été entretenue pendant des années, et cela coûte très cher aux Neversois. Il est bien évident que nous n'avons pas attendu que vous nous le suggériez pour envisager la rénovation de ces gymnases.

Monsieur Barsse.

M. Barsse –

Bonjour à tous et à toutes. J'ajoute que nous avons refait toute l'accessibilité de tous les équipements, depuis que nous sommes arrivés, parce que rien n'avait été fait, malheureusement.

- M. le Maire – Monsieur Saouli.
- M. Saouli – Malgré ce que vous pouvez dire par rapport au chauffage, on a quand même, dans le service Sports, une recrudescence des sportifs dans nos infrastructures. Comme l’a dit Monsieur le Maire, ils ont quelques décennies. Je remercie aussi les agents de la Ville de Nevers qui les entretiennent au quotidien. On a aussi des prestataires de service pour le chauffage. Il faut savoir aussi que certaines municipalités ont fait le choix, l’hiver, de ne pas chauffer leurs gymnases. A la Ville de Nevers, en tout cas, nous garantissons un certain degré de température à nos pratiquants.
- M. le Maire – Monsieur Morel.
- M. Morel – Bonjour à tous. Je voudrais intervenir sur la décision 2026 portant sur le mandat spécial pour le déplacement à Coblenche pour trois élus. Je voulais en savoir un petit peu plus, puisqu’il est question de remplir la mission de représenter la ville de Nevers dans le cadre du 100^{ème} anniversaire de la naissance de M. Valéry Giscard d’Estaing à Coblenche.
- M. le Maire – Quelle est la question ?
- M. Morel – C’est juste cela, le fondement du déplacement ? Quel est l’intérêt pour la ville de Nevers ?
- M. le Maire – D’abord, il n’y a pas de décision numéro 2026, donc je ne sais pas laquelle c’est. Je rappelle qu’il serait bon de communiquer les questions antérieurement à la réunion, comme l’a fait le groupe d’opposition « Demain, Nevers ».
- M. Morel – J’aurais bien voulu ; mais j’ai eu les informations à 16 h 00 cet après-midi, puisque, manifestement, on doit avoir un problème pour nous joindre par mail. J’ai tout reçu en papier, 963 pages à lire entre 16 h 00 et 18 h 30.
- M. le Maire – Je vais revenir là-dessus parce que j’ai été informé de cela il y a quelques minutes.
- Ce que je voulais dire par rapport à la question, que je devine : oui, nous faisons des déplacements, et, oui, nous continuerons d’en faire, comme vous le savez très bien. Ensuite, ces jumelages sont historiques pour la ville de Nevers, comme pour le jumelage avec Coblenche, et je me rendrai moi-même en Pologne samedi jusqu’à lundi avec deux autres élus. Cela s’appelle entretenir les relations internationales de jumelages ; comme nous avons fait, d’ailleurs, une manifestation européenne exceptionnelle le week-end du 8 mai avec les maires de Lund, les représentants de la Pologne, où je me rends. Je n’y suis pas allé depuis 2014. D’autres élus étaient allés. Et également le maire de Lourdes. Il y avait aussi des représentants de Neubrandenburg, du jumelage avec Curtea de Arges en Roumanie, où je n’ai jamais eu l’occasion de me rendre pour l’instant, mais je compte bien y aller. Donc, voilà, c’est dans le cadre des bons rapports entre nos villes jumelées, avec des manifestations qui se rapportent parfois à l’origine, ou à des anniversaires de jumelages. Il est évident qu’il n’a pas été discuté que de l’anniversaire de notre ancien Président de la République Valéry Giscard d’Estaing. Il s’agissait donc de la décision n°10.
- Sur les difficultés que vous évoquez, pour être très clair, parce que je ne voudrais pas que ça mette en difficulté un de nos agents, je rappelle que depuis 2014 nous mettons à disposition (alors que très peu de communes en France le font, parce que nous n’avons aucune obligation de le faire) des locaux et du personnel, et je redis aussi ce point gentiment.

Ainsi, vous avez une personne à disposition qui m'a fait une remontée. Il semble que vous arriviez vous-même de l'étranger, et que vous ne vous êtes pas manifesté avant. Elle a entrepris, cette personne, plusieurs démarches pour vous tenir informé des éléments essentiels, notamment les prochaines commissions, les conseils municipaux, et les différents événements.

Après plusieurs appels, il a été acté que vous n'aviez pas accès à votre boîte mail. Elle vous a conseillé la marche à suivre. Comme vous aviez oublié votre mot de passe, il a fallu faire intervenir le service informatique, qui vous a transmis par mail les démarches à effectuer. Vous n'avez pas fait le nécessaire dans un temps raisonnable, semble-t-il, et de ce fait vous n'avez pas eu effectivement accès aux documents relatifs aux commissions, conseils et événements.

Pour vous être agréable, ce que nous n'avions pas l'obligation de faire, nous vous avons tout imprimé, pour que vous ayez tout pour ce soir. Par ailleurs, votre boîte mail a été mise à jour ; sur votre téléphone, pour vous aider aussi.

Donc voilà la situation ; et cette personne estime qu'elle a fait le nécessaire pour vous accompagner au mieux. Mais il faut aussi qu'il y ait du répondant de la part de l'élu concerné.

Madame Grenin.

Mme Grenin –

Si je peux m'exprimer : ce dont vous faites référence, c'est à ma propre personne, puisque c'est moi qui étais à l'étranger : et, la personne, je ne pouvais pas la contacter, puisque je ne connaissais même pas son existence, et l'existence de ce service, et de cette mise à disposition de locaux ; dont nous vous remercions, par ailleurs.

Tout est rentré dans l'ordre. Simplement, cette personne n'avait pas mon numéro de téléphone. Je ne vois donc pas comment elle a essayé de m'appeler plusieurs fois sans avoir de réponses.

Le débat est clos, et nous savons donc comment faire, maintenant. Nous avons notre boîte mail à jour, et les informations ont été échangées entre vos services et nous-mêmes.

M. le Maire –

Le débat n'est pas complètement clos puisque vous réintervenez. Moi, je vais vous répondre que c'est bien M. Morel qui avait essayé d'être joint. M. Morel connaît très bien le fonctionnement de la municipalité, et il pouvait tout à fait joindre le Cabinet aussi, et on lui aurait dit la marche à suivre. Je pense qu'il ne faut pas non plus tout attendre que tout redescende, mais je pense que les autres élus d'opposition ont su faire les démarches aussi pour avoir connaissance de tout ce qui était à leur disposition ; ce que je vous invite à faire.

Bref, tant mieux si tout le monde est en capacité d'échanger ce soir sur les sujets qui vont nous occuper.

2026-071

Commission communale des impôts directs. Établissement de la liste des contribuables proposée au directeur départemental des finances publiques

M. le Maire –

La délibération n°2 concerne la commission communale des impôts directs, et l'établissement de la liste des contribuables que nous proposons au directeur départemental des finances publiques. Je rappelle qu'il y a beaucoup de délibérations ce soir, mais que c'est encore un Conseil, en quelque sorte, de désignations dans des instances, comme nous l'aurons à nouveau à l'Agglomération le 30 mai, même s'il y aura quelques autres délibérations.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, cette commission, présidée par le maire ou l'adjoint délégué, est composée de huit commissaires titulaires et d'un nombre égal de suppléants, désignés par le directeur départemental des finances publiques à partir d'une liste établie par le Conseil municipal.

Cette liste doit comporter le nom de 32 contribuables locaux remplissant les conditions requises avec une représentation équilibrée des différentes catégories d'imposition.

Je rappelle les critères. Conformément au 3^{ème} alinéa du 1 de l'article 1650 du CGI, les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- être âgés de 18 ans au moins,
- être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune,
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Cette commission doit être constituée dans les deux mois suivant le renouvellement du Conseil municipal.

Les commissaires sont désignés par le directeur départemental des finances publiques.

Nous proposons une liste de 32 contribuables locaux, comprenant 16 commissaires titulaires et 16 commissaires suppléants.

Commissaires titulaires :

- Emilie Berginiat
- Claude Loron
- Taieb Tijani
- Rabah Babouri
- Laurence Creuset
- Mireille Gaudion
- Damien Tissier
- Jean-Philippe Mine
- Christine Kronenberg
- Guy Grafeuille
- Dominique Herman
- Richard Bartolo
- Benoit Thomas
- Monique Leloup
- Jean-Louis Clème
- Michel Philippart.

Commissaires suppléants :

- Camille Chammas
- Daniel Pouchelet
- Dolores Andriatsiafajato
- Pierre Maribas
- Colette Meunier
- Elisabeth Ligier
- Laurent Le Gac
- Anne Gobineau
- Jean-François Ravier
- Laetitia Sanvoisin
- Henry Roye
- Karina Oniongo
- Michèle Drapier-Dumas
- Muriel Marty
- Bruno De La Torre
- Isabelle Gaudin.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci pour votre unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2026-072

Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) – Désignation de représentants du Conseil municipal

M. le Maire –

Nous avons ensuite à désigner les représentants du Conseil municipal à la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). Le 22 avril 2026, le Conseil communautaire a fixé trois sièges pour la commune de Nevers. Il est proposé au Conseil municipal de désigner Michel Suet, Perrine Chadaigne et Guillaume Largeron. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstentions : 8

Adopté à l'unanimité.

2026-073

Désignation des représentants du Conseil municipal auprès de l'organisme Nièvre Habitat – CALEOL – Modification partielle de la délibération n°02026 DLB062

M. le Maire –

Nous passons à la désignation n°4, avec la désignation des représentants auprès de Nièvre Habitat - CALEOL - Modification partielle d'une délibération que nous avons déjà votée. Je rappelle qu'il s'agit de siéger dans cette structure pour l'attribution des logements sociaux. Nous proposons, pour des raisons d'organisation et de disponibilité, parce que cela prend beaucoup de temps, de désigner Martine Mazoyer en tant que représentante au sein de l'organisme Nièvre Habitat - CALEOL - en remplacement d'Angélique Carrette.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2026-074

Syndicat mixte de l'aéroport du Grand Nevers et de la Nièvre – Désignation des représentants – Modification partielle de la délibération n°2026 DLB51

M. le Maire –

La délibération n°5 concerne aussi une modification partielle de la délibération concernant la désignation des représentants à l'aéroport du Grand Nevers et de la Nièvre. Dans le but d'éviter des doublons notamment par rapport à l'Agglomération, ce qui n'a pas forcément été vu initialement, nous proposons de désigner, pour représenter la commune de Nevers au Syndicat mixte de l'aéroport du Grand Nevers et de la Nièvre, Bertrand Couturier, Michel Suet, Corinne Mangel, Philippe Cordier en tant que titulaires ; et en tant que suppléants Laurent Pommier, Basile Khouri, Guillaume Largeron et Yannick Chartier.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? 8 abstentions. Adopté à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstentions : 8

Adopté à l'unanimité.

2026-075

Comité d'éthique de la vidéoprotection – Désignation des représentants du Conseil municipal

M. le Maire –

La délibération n°6 concerne le comité d'éthique de la vidéoprotection, avec la désignation des représentants du Conseil municipal.

Nous avons créé un comité d'éthique de la vidéoprotection le 23 novembre 2021. Nous avons, par délibération du 24 juin 2025, actualisé la charte d'éthique de la vidéoprotection. Le comité d'éthique a pour mission de veiller au respect des libertés publiques et individuelles dans le cadre du fonctionnement du dispositif de vidéoprotection.

Il comprend notamment des membres du Conseil municipal, dont un représentant de l'opposition. Nous proposons de désigner Corinne Mangel, Bertrand Couturier, Laurent Pommier, Yannick Chartier, Guillaume Langeron, Johanna Buchter.

Oui, vous souhaitez intervenir ? Je vous en prie.

Mme Buchter –

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Je suis effectivement candidate pour représenter le groupe « Demain, Nevers » dans ce comité. Je voudrais en quelques mots vous dire quels seront les points d'attention que je porterai au nom de notre groupe ; des points d'attention des Neversois, sur lesquels je serai particulièrement vigilante.

Le premier, c'est l'efficacité de cette politique, et notamment de la dépense publique correspondante, puisqu'on n'a pas pu en parler, mais, dans les décisions prises par le Maire, il y avait une rallonge de 1,5 M€ quand même, sur des besoins d'investissement supplémentaires qui n'avaient pas été prévus au départ. On sait que c'est une politique publique qui a un coût ; et un coût qui, au regard des besoins de recrutement d'effectifs sur le terrain, ne nous paraît pas forcément le plus pertinent, puisque nous avons eu, pendant la campagne, énormément de témoignages de Neversois qui nous disaient appeler la police municipale ou la police nationale, avoir besoin d'une intervention, et qu'on leur répondait qu'on voyait qu'il y avait des difficultés sur les caméras, mais qu'on ne pouvait envoyer personne pour venir aider les personnes.

De ce point de vue, nous avons ce souci de l'efficacité de la dépense publique.

Le deuxième souci, ce sera celui du respect des libertés publiques. C'est l'enjeu de cette charte. Il y aura donc un enjeu à la faire appliquer.

Pendant la campagne, vous avez montré, par ailleurs, une forme d'intérêt, voire de fascination pour certaines nouvelles technologies de surveillance. Vous avez cité beaucoup la reconnaissance faciale. Or, elles peuvent poser un certain nombre de questions éthiques et entraîner des dérives. C'est à ce titre que nous exprimons aussi une vigilance, car c'est un sujet sérieux qui mérite d'être débattu et regardé avec attention, et que nous regarderons avec attention.

Le troisième sujet important pour nous, c'est l'association des Neversois aux choix qui sont faits en matière de sécurité et de politique de sécurité. Nous sommes attachés à la prise en compte de l'avis et de la parole des habitants dans les choix qui les concernent. A ce titre, je regrette que le comité ne compte plus qu'un représentant de l'opposition ; puisqu'auparavant, apparemment, il y en avait deux. Et surtout qu'il fasse aussi peu de place aux associations et aux habitants. On en a parlé un petit peu en commission. Il y a plusieurs associations qui auparavant étaient invitées, et qui ne le sont plus. On nous dit que c'est parce qu'elles ne viennent pas. Elles nous disent que c'est parce qu'elles ne sont pas convoquées. Il y a donc peut-être une question à revoir les choses de ce point de vue-là.

En tout cas, pourquoi ne pas associer d'autres associations ? Ou, en tout cas, faire un appel à candidatures, pour proposer, par exemple, à des associations spécialisées sur les questions d'accompagnement des victimes, comme France Victimes, ou d'autres, de participer ? Ou encore la Ligue des Droits de l'Homme, qui est en cours de reconstitution ?

Dans ce cadre-là, le principal objectif, et je suis sûre que nous allons le partager, c'est de faire appliquer la charte, que vous avez fait adopter, et que j'ai donc lue avec attention. Il y a un premier principe, sur lequel nous serons certainement d'accord, c'est que ce comité doit se réunir, vraiment. Or, j'ai demandé, en Commission, si c'était le cas. On m'a répondu qu'on ne pouvait pas me répondre. J'ai obtenu la réponse finalement par un élu de l'opposition du précédent ; et on m'a dit qu'il y avait eu deux réunions depuis 2020. La dernière avait eu lieu en 2025, et la précédente en 2021 ; cela fait quand même deux réunions depuis 2020. Dont une réunion qui apparemment aurait duré 40 minutes, et pendant laquelle plus ou moins on a dit que tout allait bien, et que la vidéosurveillance était formidable ; ce qui est certainement vrai, mais, en tout cas, ça n'est pas un comité d'éthique, et ça n'est pas exactement le rôle que vous lui avez vous-même assigné.

Pour qu'il soit utile, ce comité d'éthique, il faut qu'il ait les moyens de fonctionner. Cela veut dire trois choses.

D'abord, organiser un vrai débat de fond quand il y a des décisions à prendre ; par exemple, quand on installe une nouvelle caméra, comme il est prévu dans l'article 1.1 de votre charte, en associant par exemple les riverains au choix du site. Cela n'est pas visiblement le cas à ce jour, puisqu'il y a aujourd'hui une délibération sur une installation de caméras qui n'a pas fait l'objet d'un avis du comité. J'ai, en effet, lu le compte rendu du dernier comité, et il n'en est pas du tout fait mention.

Deuxième condition pour que ce soit vraiment un comité qui fonctionne, c'est transmettre en amont de ces réunions un vrai bilan de l'usage des images, de l'utilisation qui en a été faite, du taux de résolution des enquêtes, de l'effet sur la délinquance, éventuellement des effets de déport d'un point de trafic d'une rue vers une autre. Bref, voir aussi les incidents, les éventuelles doléances des riverains ; donner à voir vraiment les *pour* et les *contre* des décisions qui ont été prises. Cela implique de travailler en lien avec le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance.

Enfin, pour que ce comité ait une vraie utilité, il faut donner une réalité au droit qui est donné aux membres du comité de se rendre sur place. J'ai vu qu'il y avait un droit de se rendre sur place au centre de supervision urbain pour, j'imagine, échanger avec les agents, poser des questions sur les difficultés de terrain... Je pense que ce serait très important qu'on puisse le faire en amont du prochain comité.

Je voudrais conclure en disant qu'en commission la semaine dernière, j'ai entendu mon collègue M. Pommier s'inquiéter de savoir si je serais « constructive ». Cela m'a fait sourire. Si, par « constructive », vous espérez que j'aie toujours dans votre sens, et que je ne formulerais aucune critique, je crois que je vais vite vous décevoir. En revanche, si vous entendez par là que je formulerais des critiques qui sont utiles, fondées et qui vont dans l'intérêt des Neversois, là vous pouvez compter sur moi.

M. le Maire –

Avant de passer la parole aux élus à la sécurité, s'ils veulent répondre en complément, moi je ne sais pas par quoi je suis fasciné, mais parfois par vos arguments. Et parler au nom de tous les Neversois, c'est toujours assez facile à faire. Je ne suis pas sûr que vous les représentiez tous ; et de dire que, de surcroît, ils appellent la police et qu'on leur répond que les agents n'auraient pas le temps, c'est une forme d'attaque des forces de l'ordre de votre part, que je dénonce, parce que ce n'est pas correct, et que c'est un manque de respect. Je peux vous assurer que les consignes de la police municipale intercommunale, ce n'est sûrement pas ça, et que nous avons trace des appels et même la possibilité de les contrôler. Franchement, sauf s'il y a une urgence absolue, ils sont toujours à disposition. Il y a parfois des problèmes d'effectifs à la police nationale, auxquels nous essayons de répondre, avec la préfète, en saisissant très régulièrement le ministre de l'Intérieur, avec des résultats, puisque la dernière fois nous avons obtenu 7 policiers supplémentaires. Mais je ne peux pas vous laisser dire que, lorsque des personnes aient pu avoir signalé, qu'ayant appelé, il leur aurait été répondu qu'on n'a pas le temps de venir. Ce n'est pas audible.

Ensuite, je n'entends pas que ce comité d'éthique se substitue à d'autres instances. D'abord parce qu'il n'a pas accès à tout. Ensuite, il y a des données qui sont confidentielles. Ensuite, les implantations de caméras sont décidées par la Majorité, en lien avec les forces de l'ordre et la préfecture, et après écoute des Neversois. Vous n'inventez rien en me suggérant d'écouter les Neversois, puisque cela fait 12 ans que nous faisons un certain nombre de réunions, y compris de Caf'Echanges, où la vidéoprotection est systématiquement abordée. D'ailleurs, je vous invite à utiliser ce terme parce que la vidéosurveillance n'existe pas sur la voie publique ; c'est de la vidéoprotection, ou de la vidéoprotection dynamique, ce que nous avons mis en place après consultation de la population, qui, à une large majorité, a opté pour cela, c'est-à-dire avec un contrôle en direct des caméras.

Sur les lieux d'implantation, c'est très simple. Je vous invite à lire notre programme, comme l'ont fait la majorité des Neversois qui ont voté pour nous ; il est prévu une caméra par rue, étalé dans le temps bien évidemment. Et nous avons considéré, contrairement à vous, que la sécurité et la tranquillité étaient un besoin majeur, au-delà des Neversois, des Français. Il n'y avait pas, je le rappelle, en 2014, et avec vos lointains prédécesseurs, une seule caméra dans Nevers. Je rappelle, Monsieur Séjeau, quand vous siégiez déjà dans l'opposition, que vous n'aviez pas voté les crédits pour équiper la ville de caméras. Je suis donc assez surpris de ce changement. Mais tant mieux ; si vous suivez notre politique, je ne peux que vous y encourager.

Le comité d'éthique, que j'ai invité à se réunir plus régulièrement, se réunira dans les règles prévues, mais il sera limité à sa compétence prévue ; parce qu'il n'est pas là pour faire le juge de la vidéoprotection.

Sur les retours de résultats et l'évaluation des politiques publiques qui va prendre de plus en plus de place pendant le mandat à venir tant à la Ville qu'à l'Agglomération, vous imaginez bien que notre équipe n'a pas décidé une rallonge de 1,5 M€ comme cela par plaisir ; c'est parce que c'est une utilité absolue. J'ai encore pu constater un délit de fuite, après deux voitures qui sont percutées à la croix des pèlerins. Sans les caméras, nous n'aurions pas pu identifier les 7 personnes qui étaient à bord d'un même véhicule et qui en ont percuté un autre, le 14 mai. Il y a encore d'autres choses, et notamment un pyromane qui mettait le feu à différents endroits de la ville et aux corbeilles municipales, et nous l'avons identifié aussi, et les procédures sont en cours.

Je n'ai plus le nombre de réquisitions qui sont croissantes chaque année, mais M. Pommier les rappellera. 170 réquisitions de visionnage de caméras, suite à la plainte de nos concitoyens qui aujourd'hui prennent l'habitude de demander ce visionnage. C'est très simple : cela permet une identification. L'identification évite la non-réponse pénale. La non-réponse pénale (et je le sais en tant qu'avocat) étant souvent facteur de récidive. Vous voyez donc qu'il y a toute une chaîne positive à l'intérêt de cette vidéoprotection.

Nous allons peut-être, d'ailleurs, réfléchir à l'Agglomération pour prendre une compétence intercommunale. En tout cas, certains élus d'autres communes l'expriment. Vous voyez donc que ce sujet ne mobilise pas que le maire de Nevers et son équipe, mais un certain nombre de municipalités de l'Agglomération, comme c'est le cas partout en France.

Je souhaitais déjà réagir à vos propos là-dessus. Le comité d'éthique n'a pas à être juge ou décisionnaire de la politique de déploiement des caméras. Je peux vous dire que les données qui nous sont transmises par les forces de l'ordre nationales, les nôtres, le Parquet, la préfecture, sur l'évolution de la délinquance (et aujourd'hui c'est lié en partie au résultat des caméras), ce ne sont pas des données qu'on peut publier nous-mêmes ; c'est l'État qui décide de le faire, en fonction de ce qu'il a le droit de communiquer. Donc ce n'est sûrement pas le comité d'éthique qui va se substituer à cela. Il aura son rôle, qui est un rôle auquel, comme vous pouvez vous en douter, je suis très attaché, parce qu'à la fois je suis responsable des libertés publiques sur ce territoire, mais qu'aussi en tant qu'avocat je suis très attaché aux libertés individuelles. Vous voyez, même en moi-même, j'essaie de trouver un équilibre qui peut, par contre, éventuellement se reposer sur ce comité d'éthique.

M. Pommier ou Mme Mangel souhaitent-ils ajouter quelque chose ?

M. Pommier –

Sur l'expression « constructif », nous le sommes. Je le répète, je pense qu'on fait preuve d'un principe de réalisme à la fois dans la conception des choses, et dans l'action et dans les actions que nous entreprenons.

On a parlé de 170 réquisitions annuelles. On a aussi une résolution des crimes et délits qui augmente de 40 % environ, depuis l'installation des caméras, puisqu'on a rénové pratiquement toutes les caméras. Donc aujourd'hui, la vidéoprotection, quoi qu'on veuille bien en dire, est un outil indispensable à la sécurité publique. Je dirais qu'en plus cela permet aux agents du CSU de ne pas se tromper. En effet, il y a l'œil qui voit, et il y a l'esprit qui perçoit ; et dans la possibilité de répéter les images, on est bien dans « l'œil qui voit ». Donc il n'y a pas d'erreur.

Je pense que c'est un outil qui est complètement indispensable. En effet, il se peut que certains habitants puissent avoir une opinion différente ... Toutefois, vos propos sont assez subjectifs ; il faudrait aussi quantifier les opinions, parce qu'on pourrait vous amener aussi l'inverse.

Vous serez au sein du comité d'éthique ; et, dans ce cadre, j'espère qu'on fera un travail constructif, comme l'a défini Monsieur le Maire.

M. le Maire – Sur les associations qui viennent ou qui ne viennent plus, on m'avait remonté qu'effectivement certaines n'étaient plus tellement parties prenantes. Moi, je n'ai aucune opposition à reconstituer un collège d'associations.

Madame Mangel, vous vouliez intervenir sur le sujet ?

Mme Mangel – Juste un petit complément, ou peut-être une redite. Madame Bucher, je m'étonne, on n'a pas dû, pendant la campagne, interroger les mêmes personnes, parce qu'on nous a dit que des éloges de notre police municipale, que nous avons augmentée, sur-augmentée, à qui nous avons donné tous les moyens... Venez à la sécurité.

Comme l'a dit Monsieur le Maire, le choix des emplacements des caméras se fait avec les référents Sécurité de la police nationale, de la gendarmerie, avec les bulletins de liaison de la police municipale intercommunale. En fonction de toutes ces remontées, nous choisissons l'emplacement des caméras, et le déploiement se fait de manière logique.

Voilà ce que je voulais vous dire, mais j'interviendrai tout à l'heure lors d'une prochaine délibération portant sur ce sujet.

M. le Maire – J'ai cité des exemples. Je ne vais pas aller dans le détail, puisque ce sont des enquêtes en cours. Mais je sais que le président d'Arko était mécontent que sa vitrine soit brisée par un véhicule, mais, grâce à la vidéoprotection, nous avons identifié l'auteur de ce sinistre aussi. Ce sont des exemples de choses plus ou moins graves, mais, en tout cas, on va tendre vers le moins d'impunité possible. Voilà.

Madame Buchter. Si vous répondez, nous répondrons. Je vous en prie.

Mme Buchter – Merci beaucoup. Je suis très flattée que mes arguments vous fascinent.

M. le Maire – Je n'ai pas dit ça.

Mme Buchter – J'espère que ce n'est pas trop non plus.

Si. C'est exactement ce que vous avez dit.

M. le Maire – Je n'ai pas cité les guillemets.

Mme Buchter – En tout cas, vous avez cité vos fonctions d'avocat ; moi, je peux citer effectivement mes fonctions antérieures de sous-préfète, ce n'est pas un sujet que je découvre non plus. Quand vous transformez mes propos sciemment en disant que je déconsidérerais le travail des agents publics, je pense que ce n'est pas très honnête, puisque ce que je dis, c'est qu'au contraire, il faut investir davantage dans la présence humaine de terrain, et que l'argent qui est dépensé dans des caméras ne l'est pas dans des recrutements. Or, on le sait, et les professionnels nous le disent aussi, il y a un besoin de renforts sur le terrain pour répondre plus vite aux demandes des gens. Alors, que ce ne soit pas très agréable à entendre, je peux le comprendre. Nous-mêmes, nous n'étions pas

ravis que les gens nous disent ça, qu'ils n'avaient parfois aucune réponse ; et beaucoup d'agents aussi eux-mêmes le déplorent. Mais je pense que se voiler la face en pensant que ça n'existe pas, c'est une erreur.

Concernant le choix du lieu des caméras, que vous ayez le souhait, de mettre une caméra par rue, c'est votre orientation, mais le choix d'une caméra dans une rue peut être plus ou moins pertinent. Vous avez cité effectivement le travail avec les forces de l'ordre pour cibler les lieux où il y a plus ou moins de délinquance. Soit. Mais il y a d'autres sources d'informations qu'il va falloir croiser, par exemple avec les habitants, avec les riverains, avec les commerçants, avec des associations de quartier, qui peuvent connaître les personnes qui occupent les lieux, qui peuvent savoir quels sont les moyens de détournement ou de contournement des caméras... Bref, il y a plein de façons de travailler, qui permettent d'être plus ou moins pertinents dans le choix des caméras et de leurs lieux. D'ailleurs, ce n'est pas moi qui invente le rôle du comité là-dedans, puisque c'est l'article 1.1 qui mentionne un avis du comité. Si vous-même vous considérez que ça ne sert à rien, c'est quand même dommage.

Enfin, pour répondre à la fin de votre intervention, vous disiez être très attaché aux libertés publiques et au respect de ces libertés, mais j'ai envie de vous dire : l'amour ça se prouve, ça ne se déclare pas. J'espère donc que, dans le cadre de ces comités, on aura effectivement des retours. Vous dites que tout ne doit pas être donné à ce comité. En tout cas, tout ce qui doit lui être donné devra lui être fourni, avec de vraies informations, en amont, et ce comité ne devra pas être une simple chambre d'enregistrement. En tout cas, j'y veillerai.

M. le Maire –

Oui, vous pouvez veiller à tout ce que vous voulez. Moi, ce que je vous réponds, c'est que je n'ai jamais fait de déclaration d'amour ici ; cela m'est arrivé d'en faire ailleurs, mais pas ici.

Deuxièmement, la gauche au pouvoir avant 2014, c'était 8 policiers ; placardisés. Aujourd'hui, c'est 23. Donc, oui, les moyens, nous les avons mis. Et si on pouvait en mettre d'autres, on en mettra d'autres. D'ailleurs, c'est prévu. Mais je rappelle que cette police aujourd'hui est intercommunale, avec 7 communes qui en font partie. C'est donc une décision collégiale qui sera prise aussi conjointement avec les communes intéressées, sachant que d'autres sont en discussion pour éventuellement y adhérer.

Nous votons cette composition.

Monsieur Morel.

M. Morel –

Y a-t-il des caméras à vision nocturne ? Et combien ?

M. le Maire –

Oui. Toutes.

M. Morel –

Elles sont toutes à vision nocturne ?

M. le Maire –

Toutes renouvelées. Celles de 2016 qui ne l'avaient pas été. Avec capacité de lire une plaque d'immatriculation dans le noir, par temps de brouillard

Nous votons.

Qui n'est pas d'accord avec les noms proposés ? Qui s'abstient ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2026-076

Désignation d'un représentant du Conseil municipal auprès de la Fédération Européenne des Sites Clunisiens

M. le Maire –

Ensuite, nous avons la délibération n°7, sur la désignation d'un représentant auprès de la Fédération Européenne des Sites Clunisiens.

Il nous revient de proposer le nom d'un représentant auprès de cette structure. Nous proposons Françoise Hervet, sans surprise.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2026-077

Droit à la formation des élus municipaux

M. le Maire –

La délibération n°8 concerne la formation des élus.

En lien avec le statut de l' élu, qui a renforcé le droit à la formation, nous devons rappeler cette possibilité, que j'encourage à suivre, d'ailleurs, pour chacun d'entre nous. Nous avons pour objectif d'affirmer ce principe de droit à la formation, de fixer les grandes orientations en matière de formation des élus, parce qu'il est évident que les formations doivent être en lien aussi avec l'exercice du mandat.

Il vous est proposé ce soir :

- D'adopter le principe du droit à la formation des élus municipaux ;
- De fixer comme orientations générales l'accompagnement des élus dans l'exercice de leur mandat, notamment lors de leur prise de fonctions, le développement de leurs compétences dans les domaines relevant de l'action publique locale, ainsi que la prise en compte des enjeux des collectivités territoriales ;
- D'inscrire au budget communal un crédit annuel de 20 000 € destiné à la formation des élus ;
- D'inscrire un crédit complémentaire de 10 000 € destiné à couvrir les frais liés à l'exercice du droit à la formation des élus, même si nous faisons aussi le maximum pour faire également des formations en local. Il vaut mieux regrouper des élus sur place que de les envoyer chacun à l'autre bout de la France.
- De décider que chaque élu pourra bénéficier d'une formation sous réserve de présenter une demande préalable précisant l'objet, la durée, le coût et l'organisme de formation.
- De décider de la prise en charge des frais liés à la formation dans la limite des crédits inscrits au budget communal.

S'il n'y a pas d'intervention sur cette délibération, je vous invite à la voter. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci pour votre unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2026-078

Prise en charge des frais de représentation du Maire

M. le Maire –

Michel Suet présente la délibération n°9, relative à la prise en charge des frais de représentation du Maire.

M. Suet –

Merci, Monsieur le Maire. Je vais vous résumer cette délibération. Elle porte sur la mise en place d'une indemnité pour frais de représentation au bénéfice du Maire d'un montant de 2 000 € annuel. Cette somme doit couvrir les frais de réception en l'honneur de certaines personnalités

qui peuvent venir à Nevers, les frais liés à des manifestations auxquelles le Maire participe. C'est une mesure de transparence ; le suivi sera assuré par les services sur la base de justificatifs, et le reliquat, le surplus, s'il en reste, sera reversé à la collectivité. Pour moi, c'est une mesure de transparence ; c'est plus facile.

M. le Maire – Madame Buchter.

Mme Buchter – Merci, Monsieur le Maire. Notre groupe va voter pour. Nous trouvons que ce montant est tout à fait raisonnable, et nous ne faisons pas du tout partie de celles et ceux qui critiquent les moyens publics qu'utilisent les élus pour faire leur travail ; nous trouvons que c'est normal. Comme M. Suet vient de l'indiquer, nous pensons également que la transparence est la meilleure façon aussi de faire reculer les idées parfois fausses qu'il peut y avoir sur l'usage de l'argent public par les élus. C'est pourquoi nous avons proposé en commission, et je refais cette proposition, qu'il y ait un bilan annuel de l'usage qui a été effectué de ces indemnités. M. Suet avait l'élégance de reconnaître que c'était une idée intéressante. Même si ce n'est pas obligatoire, vous aviez dit que vous y étiez favorable, et je trouve que ce serait une bonne pratique pour montrer aux gens qu'on utilise bien leur argent.

M. le Maire – Bien noté. Nous en avons l'habitude, puisque cette enveloppe avait été mise en place aussi à l'Agglomération. C'est plus simple. Et évidemment très contrôlé. C'est bien normal que de rembourser des frais, et on n'a pas forcément parfois tous les justificatifs correspondants, et, dans la mesure du possible, on essaie de faire prendre en charge directement, à partir du moment où c'est justifié, et évidemment qu'on doit rendre compte. Je rappelle, de toute façon, que tout est public et accessible, et que la règle est que, pour la plupart des dépenses, il y a une séparation entre l'ordonnateur, c'est-à-dire le chef de l'exécutif, et le payeur, si je puis dire, puisque, sauf dans ce cadre-là, le maire ne manie pas de fonds directement.

Nous votons. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci pour votre unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2026-079 Groupement de commandes permanent pour des besoins récurrents coordonné par Nevers Agglomération – Adhésion au groupement de commandes et approbation de la convention constitutive

M. le Maire – Ensuite, nous avons la délibération n°10. Michel Suet reprend la parole.

M. Suet – Il s'agit de la création d'un groupement de commandes permanent pour les besoins récurrents coordonné par Nevers Agglomération, et c'est l'adhésion au groupement de commandes et approbation de la convention constitutive.

Pour la création du groupement de commandes, la liste des familles d'achats est dans le rapport, que vous avez dû lire. Toutes les communes peuvent y adhérer, tout en gardant une entière liberté.

Il vous est demandé ce soir :

- D'approuver l'adhésion de la Ville de Nevers à ce groupement de commandes pour des besoins récurrents, dont le coordinateur sera Nevers Agglomération.

- D'approuver les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes permanent joint à la délibération,

- Et d'autoriser le maire à signer la convention ainsi que tous les actes se rapportant à cette création.

M. le Maire – Merci. Pas d'interventions ? Nous votons. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2026-080

Élection du Président de séance pour l'adoption du Compte financier unique 2026

M. le Maire – Je vais devoir vous quitter quelques instants, et je vais laisser le soin à Michel Suet de faire élire le Président de séance pour l'adoption du Compte financier unique.

(M. le Maire quitte la salle).

M. Suet – Nous allons procéder à l'élection du Président de séance pour l'adoption du Compte financier unique. En application des dispositions du Code général des collectivités locales, et notamment ses articles L 2121-14 et L 2121-21, il vous est proposé d'élire le Président de séance pour l'adoption du Compte financier unique. Daniel Devoise est candidat. Je vous propose de voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? M. Devoise est nommé président de séance.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2026-081

Adoption du Compte financier unique 2025

M. Devoise, Pdt de séance – Bonsoir à toutes et à tous. Je vais passer la parole à Michel Suet pour la présentation du Compte financier unique 2025.

M. Suet – La délibération porte sur l'adoption du Compte financier unique 2025. Le Compte financier unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires qui régissent ces documents. Étant donné l'obligation d'adopter le Compte financier unique par un vote de l'Assemblée délibérante avant la date du 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, il vous est proposé d'adopter le Compte financier unique 2025 du budget principal de la commune de Nevers. La maquette budgétaire, qui est jointe en annexe de la présente délibération, retrace les prévisions et les réalisations du budget de l'année écoulée, et présente les résultats comptables de l'exercice, à savoir :

- Excédent brut de fonctionnement : 6 154 625,88 €

- Excédent brut d'investissement : 6 377 133,75 €

- Déficit des restes à réaliser d'investissement : - 106 626,04 €.

En complément de la maquette financière, vous avez reçu deux documents : la présentation du Compte financier 2025, qui va être projetée, et surtout un rapport de présentation technique nettement plus détaillé que ce que nous allons vous présenter tout de suite.

Après une courte introduction, la présentation comprendra 5 parties :

- Les équilibres et les indicateurs du CFU 2025,
- Les réalisations en section de fonctionnement,
- Les réalisations en section d'investissement,
- Les autres éléments du résultat financier,

- La dette et sa gestion au 31 décembre 2025.
- Nous terminerons par une courte conclusion.

Introduction :

Le document reprend de manière synthétique les éléments du rapport détaillé du CFU 2025, que vous avez reçu.

Je rappellerais un point sur la structure du budget communal. Un budget de collectivité comprend deux sections, l'une pour le fonctionnement et l'autre pour l'investissement.

Pour la section de fonctionnement, les recettes sont constituées de la fiscalité, les dotations d'État, les participations des partenaires institutionnels (la CAF, le Département, etc.) et les participations des usagers, à travers notamment la tarification.

Les dépenses de la section de fonctionnement sont représentées, essentiellement en chapitre 011, par les fluides, l'entretien courant, les bâtiments, les assurances, etc. Ensuite, la masse salariale représente un gros poste, et on trouve aussi les financements de l'intercommunalité, les subventions versées et les intérêts de la dette.

Les recettes moins les dépenses représentent l'autofinancement. Cet autofinancement est reversé à la section d'investissement. Cet autofinancement plus les taxes d'aménagement plus le fonds de compensation de la TVA et le fonds d'investissement et enfin l'emprunt que l'on fait toujours en fin d'année constituent les recettes de la section d'investissement. En dépenses, bien sûr, ce sont les dépenses d'équipement et les remboursements du capital de la dette.

Concernant le rappel du contexte dans lequel s'est réalisé le budget 2025, en termes d'évolutions nationales entre 2024-2025, on peut rappeler :

- Une croissance du produit intérieur brut qui a baissé, et qui est passé de 1,1 % en 2024 à 0,9 % en 2025.
- Une inflation, par contre, maîtrisée, puisqu'elle était de 2,3 % en 2024, et qu'elle est descendue à 0,9 % en 2025.
- Un taux de chômage, par contre, qui avait légèrement augmenté, puisqu'il était passé de 7,4 % à 7,7 %.
- Un endettement fort du pays qui était de 3 306 Md€ et qui est passé ensuite à fin 2025 à 3 461 Md€. La part des collectivités territoriales ne représente que 7 % de l'endettement global.

I – Equilibres et indicateurs

A) Les niveaux d'épargne :

La différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles constitue l'épargne de gestion. De cette épargne de gestion, on paye les intérêts de la dette, qui est aux alentours de 1 M€. On arrive à une épargne brute qui est de 8 370 000 €. On rembourse le capital de la dette, et cela nous amène à l'épargne nette de 3 200 000 €, soit une augmentation de 5 % par rapport à 2024.

B) Les indicateurs d'investissement :

L'encours de dette est relativement stable, puisqu'on est à 44,9 M€.

L'emprunt 2025 était de 5,2 M€, et on a remboursé en capital 5,2 M€ ; d'où la stabilité de l'encours de dette.

Les dépenses d'équipement ont représenté 14,4 M€ sur 2025, soit une augmentation de 30 % par rapport à 2024.

C) Les indicateurs de gestion :

- . Un taux d'épargne brut de 13 %, ce qui est plutôt bien,

. Une capacité de désendettement de 5,4 années, ce qui est également bien. Si la commune consacrait chaque année l'intégralité de son épargne au remboursement de la dette, il faudrait 5,4 années.

D) Le résultat financier :

	Recettes	Dépenses	Solde
Fonctionnement : exécuté	64 131 000 €	58 476 000 €	5 655 000 €
Investissement : exécuté	19 273 000 €	20 930 €	- 1657 000 €
Restes à réaliser	2 736 000 €	2 843 000 €	- 107 000 €
Reports 2024	8 534 000 €	0	8 534 000 €
TOTAL	94 674 000 €	82 249 000 €	12 425 000 €

L'excédent cumulé de clôture représente 12 425 000 €.

II – Réalisations en section de fonctionnement :

A) Les recettes de fonctionnement :

- La fiscalité locale représente 33 596 000 €, soit 53,11 % des recettes.
 - Impôts fonciers, dynamiques malgré la stabilité des taux.
 - . Taxe foncière sur le bâti : 30,5 M€ (+2,7 %)
 - . Taxe d'habitation : 417 000 € (- 45 %)
 - . Taxe foncière non bâti : 96 000 € (stable).
 - Droits de mutation : 878 000 € (+ 16 %)
- Les dotations et participations ont représenté 16 200 000 € (- 0,6 %). Parmi elles :
 - La Dotation Globale de Fonctionnement a représenté 9 980 000 €, en hausse de 1,2 %.
 - . 6,1 M€ dotation forfaitaire (stable)
 - . 3,6 M€ dotation de solidarité urbaine (+ 5 %)
 - . 241 000 € dotation nationale de péréquation (-23 %).
 - Les recettes provenant de la CAF représentent 3,6 M€ (+ 1,5 %) :
 - . Petite enfance : 2,9 M€
 - . Péréquation : 670 000 €.
- Les autres recettes fiscales représentent 9,5 M€, ainsi décomposées :
 - 8 M€ attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération
 - 956 000 € dotation de solidarité communautaire versée par la communauté d'agglomération
 - 482 000 € FPIC, péréquation horizontale.
- Les produits des services, qui se montent à 2,7 M€, connaissent une baisse de 0,3 %.
 - Les prestations de service : 1,7 M€ :
 - . Restauration scolaire : 681 000 €
 - . Petite enfance : 563 000 €
 - . Enseignement artistique : 162 000 €
 - . Saison culturelle : 103 000 €.
 - Le remboursement des frais : 605 000 €
Agglomération de Nevers, CCAS, gestion du patrimoine bâti
 - L'utilisation du domaine public : 317 000 €

Secteur funéraire, redevances réseaux.

- Les produits de gestion courante : 939 000 €
- Les produits exceptionnels : 167 000 €
- Les reprises de provision : 751 000 €, constituées suite aux annonces nationales et mesures de redressement des comptes publics.

B) Les dépenses de fonctionnement représentent 55,5 €, en hausse de 1,1 %.

- Les charges de personnel : 34,1 M€. Elles représentent à peu près 61 % de recettes.
 - Rémunération des agents : 22,5 M€
 - Charges de de sécurité sociale et les différentes mesures nationales comme les cotisations CNRACL
 - Personnel extérieur : 1,9 M€
 - Impôts, taxes, assimilés : 451 000 €
 - Autres charges sociales : 282 000 €.
- Les charges à caractère général : 14,2 M€
 - 7,5 M€ pour le déploiement des politiques publiques
 - 6,7 M€, pour l'accompagnement des politiques publiques.Notamment sur l'enfance jeunesse : 2 231 000 €. Pour la restauration scolaire, les dépenses se montent à 981 000 €.
- Les autres charges de gestion courante : 6 M€
 - Contributions obligatoires (CCAS, SDIS, écoles privées) : 2,6 M€
 - Subventions versées : 2,5 M€
 - Indemnités et cotisations, déplacements, formation élus : 500 000 €.
- Les charges financières : 1,1 M€
- Les charges exceptionnelles : 105 000 €
- Les provisions constituées : 61 000 €.

➤ Au vu de ces dépenses et recettes de fonctionnement, il est constaté un excédent de 5,66 M€ en section de fonctionnement.

- Dépenses réelles : 55,49 M€
- Dépenses d'ordre (amortissements) : 2,98 M€

Total des dépenses : 58,47 M€.

- Recettes réelles : 64,03 M€

- Recettes d'ordre : 0,1 M€

Total des recettes : 64,13 M€.

Soit un solde de 5,66 M€.

C) Synthèse de la section de fonctionnement :

- Contexte 2024 : Une gestion prudente dans un contexte national incertain. Une provision importante (2 M€) avait été constituée au vu du contexte budgétaire national. A ce titre, citons 1,2 M€ au titre du dispositif de lissage mis en place pour les collectivités, dont nous avons été finalement exonérés, et une provision de 750 000 € pour les annonces d'augmentation des cotisations CNRACL. Nous pouvons faire cette année une reprise de provision de 750 000 €. Si bien qu'il nous reste une provision de 1,2 M€.

- Conséquences : + 5 % de dépenses d'exploitation (+ 2,6 M€)

. Renforcement des politiques publiques municipales

Capacité d'autofinancement et indicateurs financiers préservés. C'est ce que nous avons toujours cherché à faire. Nous avons été beaucoup aidés par une bonne maîtrise de la masse salariale. Nous avons eu une baisse de 1,2 M€ par rapport à nos prévisions.

III – Les réalisations en section d'investissement

A) Dépenses d'équipement : 14,4 M€, financées par :

- . Des ressources propres, pour 5,3 M€ (37 %)
- . L'emprunt 2025 pour 5,2 M€ (36 %)
- . Les subventions pour 3,9 M€ (27 %).

Quand on voit ces trois lignes, on est, selon moi, proche de la situation idéale qui, pour moi, serait 1/3, 1/3, 1/3.

Avec les dépenses d'équipement engagées, et non encore réalisées, soit 2,8 M€, on est à un montant total de dépenses d'équipement de 17,2 M€.

Parmi les 14,4 M€ de dépenses d'équipement :

- . 12,5 M€ ont été consacrés au déploiement de politiques publiques,
- . 1,9 M€ ont été consacrés à l'accompagnement des politiques publiques (gros entretien renouvellement des bâtiments, gestion du patrimoine bâti...).

B) Principales réalisations de 2025 :

- Urbanisme : 5,2 M€ (41 %) :
 - . Renouvellement urbain du Banlay : 3 M€
 - . Requalification rue François Mitterrand : 1,3 M€
 - . Aménagement site Cobalt : 293 000 €
 - . Requalification parcelle ancienne piscine : 143 000 €
 - . Lancement travaux église Sainte Bernadette : 122 000 €.
- Environnement : 3,4 M€ (37 %) :
 - . Programme entretien voirie : 1,45 M€
 - . Passerelle centre-ville Rotonde : 937 000 €
 - . Renouvellement équipements éclairage : 399 000 €
 - . Marquage et signalisation : 175 000 €.
- Sport et bien-être : 2,3 M€ (18 %) :
 - . Rénovation piste Léo Lagrange : 1,7 M€
 - . Cofinancement USON terrain honneur : 284 000 €
 - . Éclairage de la plaine des Senets : 139 000 €.
- Enfance Jeunesse : 1,1 M€ (9 %), dont, entre autres :
 - . Gros entretien renouvellement des bâtiments scolaires : 406 000 €.

C) Les recettes d'investissement :

- Les subventions reçues au titre des dépenses d'équipement : 3,9 M€ encaissés en 2025.
Le tableau présente le détail par financeurs. Le slide suivant présente les subventions reçues par projet, cette fois. Ainsi, pour le PRU Banlay, le total des subventions reçues s'est monté à 1 105 000 €, ce qui représente 28 %.
- Les autres recettes d'investissement :
 - 7,1 M€ de ressources propres :
 - . 5,4 M€ d'excédents capitalisés, issus des exercices antérieurs,
 - . 1,6 M€ de compensation de TVA sur investissements antérieurs (FCTVA)
 - . 41 000 € de taxe d'aménagement.
 - 5,17 M€ de recettes d'emprunt :
 - . 3 M€ emprunt Caisse d'Épargne, 20 ans, taux livret A + 0,75 %
 - . 2,17 M€ emprunt Crédit Agricole, 20 ans, taux Euribor 3 mois + 0,77 %.

- 3,1 M€ de recettes d'ordre afin de financer des investissements (amortissements).

D) Au vu de ces éléments, le résultat, en section d'investissement, s'explique ainsi :

- En recettes :
 - 16,2 M€ en recettes réelles
 - . 3,9 M€ en subventions
 - . 5,2 M€ en emprunts souscrits
 - . 7,1 M€ en ressources propres
 - 3,1 M€ en opérations d'ordre,
 - 19,3 M€ en recettes totales sur l'investissement.
- En dépenses :
 - 20,7 M€ en dépenses réelles
 - . 14,4 M€ en dépenses d'équipement
 - . 5,2 M€ en capital remboursé
 - . 1,1 M€ en avance Cobalt
 - 232 000 € en opérations d'ordre.
 - 20,9 M€ en dépenses totales d'investissement.

Le besoin de financement est donc de 1,66 M€.

E) Synthèse de la section d'investissement :

En 2025, on a constaté une augmentation :

- . Des dépenses d'équipement substantielle (+ 30 %), pour arriver à 14,4 M€
- . Des recettes réelles d'investissement (16,2 M€ ; + 24 %).

Néanmoins,

- . Le niveau d'endettement est stable,
- . Les emprunts 2025 ramènent la dette au même niveau qu'au 31 décembre 2024.

La hausse des dépenses est donc financée par :

- . La hausse de l'épargne brute (+ 5 %)
- . L'augmentation générale des recettes,
- . La mobilisation de l'excédent cumulé.

Ainsi, si le résultat 2025 est déficitaire en exécution (-1,7 M€), il reste largement excédentaire en cumulé (6,4 M€).

Les illustrations suivantes montrent les réalisations effectuées : piste du stade Léo Lagrange, les travaux au Banlay, la rue piétonne...

IV - Autres éléments du résultat financier

A) Les restes à réaliser, engagements comptables reportés sur 2026 :

- . 2,84 M€ de restes à réaliser en dépenses
 - . 2,74 M€ de restes à réaliser en recettes
- L'impact négatif sur le résultat est de - 107 000 €.

B) Le résultat 2024 reporté :

Dans une logique de continuité entre les exercices, le résultat 2024 est reporté sur 2025. Le résultat 2025 est donc impacté par les réalisations en année N, mais aussi par le résultat 2024.

On a un excédent brut de 2024 de 8,03 M€ en investissement, et de 500 000 € en fonctionnement, ce qui nous fait un impact positif de 8 530 00 € sur le résultat.

C) Constatation et affectation du résultat 2025 :

12,43 M€ de résultat 2025 cumulé, qui se répartit en :

- . 6,16 M€ en résultat de fonctionnement
- . 6,38 M€ en résultat d'investissement
- . - 107 000 € en restes à réaliser.

V – La dette et sa gestion au 31 décembre 2025

A) L'encours de dette et son profil :

Encours de dette : 44,88 M€. Stabilité parfaite entre 2024 et 2025.

Diminution d'endettement de - 2,9 % de dette entre 2022 et 2025.

Profil de l'encours : 29 lignes d'emprunt, durée de la vie résiduelle moyenne : 12 ans ; durée de la vie résiduelle globale : 20 ans ; 70 % de l'encours sur taux fixe ; 30 % de l'encours sur taux variable, ce qui nous met à l'abri si jamais les marchés financiers devaient s'emballer un peu.

B) Prêteurs et indexation des taux :

. Crédit Agricole Centre Loire : 28 % (et avec CA CIB, on arrive à 43 %)

. Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté : 19 %.

Au niveau de l'indexation des taux, les taux fixes représentent une part de 69,7 %, l'Euribor 12 mois, 11,7 % ; puis on trouve l'Euribor 3 mois (9,4 %), le livret A (6,7 %), Euribor 6 mois (2,4 %), et l'ESTER, nouvel indice de taux à court terme, qui sera un indice de référence dans les prochaines années, puisqu'il va remplacer l'Euribor et l'Eonia) dont la part est ici de 0,2 %.

Conclusion :

Le compte financier unique 2025 révèle que la Ville de Nevers :

- Améliore les indicateurs de santé financière déjà favorables : 5 % d'épargne brute, capacité de désendettement très favorable.
- Stabilise son encours de dette.

En plus de ces améliorations, la Ville de Nevers :

- Déploie plus de moyens pour les politiques publiques à destination des Neversois : + 5 % en dépenses d'exploitation principalement pour l'enfance, la jeunesse, l'environnement et la sécurité.
- Augmente ses investissements pour la poursuite de la transformation de Nevers. On l'a vu avec la rue piétonne, notamment.
- S'assure de disposer d'une capacité d'investissement durable, grâce à un résultat cumulé de 12,45 M€, que nous allons, dans les prochaines années, être obligés d'absorber progressivement.

J'en ai terminé, Monsieur le Président.

M. Devoise, Pdt de séance – Merci, Monsieur Suet. Y a-t-il des questions sur la présentation que vient de faire Michel Suet ?
Monsieur Sejeau.

M. Sejeau – Oui, Monsieur le Président, une intervention, avec éventuellement des questions, mais une intervention aussi d'analyse et de commentaires politiques.

Cela n'a pas été évoqué lors de la présentation – mais c'est normal, Monsieur Suet ne peut pas parler de tout ; il y a énormément d'informations qui sont contenues dans les documents qui nous ont été communiqués – mais je voudrais revenir sur la question de la tarification des services municipaux. Elle a, bien sûr, un lien très étroit à la fois avec ce compte financier, mais surtout avec le service rendu, le service public pour les Neversoises et les Neversois. Je vais revenir sur des éléments positifs qui sont à souligner, bien sûr, et j'aurai des questions à vous poser.

Concernant ces services publics, je note avec satisfaction, concernant notamment la partie culturelle, l'augmentation de la fréquentation de la médiathèque Jean Jaurès, avec 51 358 inscrits

à la médiathèque, ce qui est quand même assez remarquable, soit une augmentation de 2 %. On note aussi 0,78 % de fréquentation en plus pour le Conservatoire. Je voudrais remercier aussi les services pour la qualité des documents. C'est vraiment une mine d'informations, ce rapport sur la tarification des services municipaux. Le document rend compte aussi de l'activité de notre Ville. Néanmoins, cette forte fréquentation de la médiathèque Jean Jaurès appelle de votre part sans doute, et c'était dans votre programme et dans le nôtre, plus que jamais la nécessité d'une rénovation de cet équipement, qui aujourd'hui n'est pas tout à fait digne du service public que l'on doit rendre et de l'accès à la culture pour tous.

Il serait peut-être aussi nécessaire, pour compléter les informations, d'avoir une étude davantage sur les publics qui fréquentent la médiathèque. Nous avons fait aussi la proposition, dans notre programme, de développer des antennes de la médiathèque notamment dans les différents quartiers de la ville et pourquoi pas dans les centres sociaux qui pourraient être intéressés.

Le musée de la faïence, et c'est là aussi un point très positif, a accueilli 21 000 visiteurs en 2025, soit une hausse de fréquentation de 10 %, à saluer avec un travail de l'équipe Culture pour animer le lieu, et proposer davantage de manifestations et d'événements. Toutefois, quand même un point d'interrogation, et peut-être de vigilance, puisque les entrées payantes sont en baisse sensible de 10 %. Les tickets gratuits sont en hausse de 20 %, ce qui est une bonne chose. Nous sommes bien sûr favorables à la gratuité de la culture. Mais il conviendrait peut-être de s'interroger aussi sur les raisons de cette baisse des entrées payantes. Cela dit, quand même un point très positif, par rapport à ce musée de la faïence.

En revanche, un point nous interroge fortement en termes d'égalité sociale et de solidarité, c'est le point concernant la restauration scolaire, puisqu'on constate une baisse importante des repas facturés au prix plancher, donc les tarifs les plus bas pour les populations les plus modestes. Ce prix, qui est à 1,68 €, voit une baisse de 2,43 % du public concerné. Cela interroge ; on n'a pas forcément l'impression qu'il y a moins de population en difficulté à Nevers, et donc pourquoi cette baisse ? Est-ce qu'il y a des familles qui renoncent éventuellement à venir à la cantine, notamment les familles les plus pauvres ? Je crois que c'est un sujet important. Est-ce que les tarifs sont adaptés à la population ? On promeut, au niveau de l'Agglomération, en lien avec le Département, les repas étudiants à 1 €. Pourquoi ne pas développer aussi des repas à 1 € pour les familles qui sont le plus dans le besoin ? À l'inverse, on voit une hausse importante des repas à prix plafond ; repas qui sont quand même à 4,56 €, et qui représentent presque 50 % des repas servis. Ainsi, près de la moitié des repas sont payés au maximum pour les familles, à 4,56 €. Pour mémoire, le repas dans un collège du Département est à 3,46 € pour le plein tarif. On constate quand même un écart de plus de 1 € par repas. Ce qui nous amène à nous interroger sur cette tarification. Est-elle adaptée, notamment aux familles les plus modestes ? Cette photographie, où les repas les plus chers sont en augmentation, correspond-elle bien à la réalité sociale de notre ville ?

Sur le budget à proprement parler, effectivement dans le chapitre des recettes, on constate un certain nombre de bonnes nouvelles avec une hausse notamment de la dotation globale de fonctionnement. Mais une hausse, malgré tout, qui doit interroger parce que cette hausse est uniquement due à la hausse de la dotation de solidarité urbaine, qui augmente de 5 % (+ 198 000 €), alors que la hausse globale de la DGF est de 118 000 €. On voit donc que la hausse est uniquement le fait de cette hausse de la dotation de solidarité urbaine. Cette DSU tient compte du revenu imposable, du nombre de logements sociaux, des aides au logement. En fait, plus la commune est pauvre, plus cette dotation de solidarité urbaine est élevée. Or, sur un classement de 1 066 communes, Nevers est en 244^{ème} position, c'est-à-dire plutôt dans le haut du tableau, mais c'est le genre de classement où l'on n'a pas forcément envie d'être en haut de tableau. Cela traduit quand même une paupérisation de la population. Alors, la solidarité nationale joue en notre faveur, mais c'est quand même aussi une photographie qui doit nous interroger.

Les recettes fiscales, comme vous l'avez dit, Monsieur Suet, sont en hausse, et notamment la taxe sur le foncier bâti. C'est aussi la résultante à la fois, effectivement, de l'augmentation des bases, mais aussi de vos décisions politiques, il y a maintenant trois exercices, d'augmenter ces impôts.

Ce qui nous interroge, ce sont les hausses des dépenses d'exploitation. Vous avez indiqué cet élément, mais, cela dit, elles sont quand même assez importantes avec des charges à caractère général qui augmentent de 10 %. Certes, il est expliqué dans les documents que l'exercice 2024 fut marqué par une contrainte des dépenses de fonctionnement, mais on peut s'interroger sur les raisons pour lesquelles ces efforts de bonne gestion n'ont pas été poursuivis en 2025, puisque, sur ces charges à caractère général, on est en 2025 à 14 M€. On était à 12,8 M€ en 2024, mais on était à 13,5 M€ en 2023. On a donc quand même une augmentation qui est sensible, y compris par rapport à 2023.

On note une augmentation du volume des contrats de prestations de services. Vous pourrez sans doute nous éclairer sur ce point. Ce recours augmente de 29 %, à + 485 000 € ; ce qui n'est quand même pas une petite augmentation. Les primes d'assurance augmentent de 112 %. On a + 300 000 € pour ces primes d'assurances. Certes, une explication est indiquée dans le document, mais cela doit quand même nous interroger.

Les charges de personnel augmentent également, avec une hausse de 4 %. On n'est pas dans un maintien et une gestion complète de ces charges de personnel, avec 1,3 M€ d'augmentation. Mais, surtout ce qui interroge, c'est que l'augmentation est particulièrement marquée pour les personnels non titulaires, avec une augmentation, pour ces personnels non titulaires, de 12 %, soit + 456 000 €. Cela ne touche pas forcément tous les agents, mais c'est plus marqué pour le personnel non titulaire, ce qui interroge aussi sur la répartition, et la précarité qui peut exister dans le personnel municipal.

Ce qui nous interpelle, et nous dérange aussi, c'est la partie concernant les subventions aux associations, qui sont en baisse de 4 %. Une baisse de 4 % qui se conjugue à une inflation de 0,9 %. Cela veut donc dire que c'est la double peine pour les associations. + 0 pour les centres sociaux + 0 pour les associations sportives, + 0 pour les projets culturels. Des baisses aux associations qui sont constantes dans votre politique municipale puisqu'en 2023 on était à 1 105 000 €. En 2024, on était en baisse avec 1 041 000 €, et en 2025 on n'est plus qu'à 1 300 000 €. On va bientôt descendre sous le million pour les subventions aux associations. Cela nous interroge. Il semble que le soutien au monde associatif ne soit pas forcément une des priorités de votre action municipale.

Concernant les investissements, on voit effectivement en 2025 des niveaux très élevés, presque records d'investissements, avec 14,4 M€, contre 11 M€ l'année précédente, et plusieurs années dans les mandats dans les années précédentes qui étaient en dessous des 10 M€. On se demande si 2025 n'était pas une année pré-électorale avec tous ces investissements. On espère que ce niveau d'investissement sera maintenu dans les années à venir.

Un recours à l'emprunt qui est important (5,17 M€), mais vous l'avez signalé, avec un remboursement du même montant. Donc finalement un encours qui est stable.

Au final, on peut effectivement donner une forme de *satisfecit* sur une gestion financière qui effectivement est satisfaisante, avec des ratios qui s'améliorent, et des investissements élevés. On doit le reconnaître.

Vous avez aussi bénéficié de dotations en hausse (essentiellement grâce, quand même, à la dotation de solidarité urbaine) et d'un certain dynamisme fiscal. Mais on peut s'interroger sur ce que vous faites finalement de cette bonne santé financière. Vu le tableau, et notamment le tableau social, de la ville et les besoins de la population, on aurait pu s'attendre à une action davantage tournée en faveur de la solidarité, de la lutte contre la pauvreté ou du soutien du monde associatif. Malheureusement, vous avez un budget qui ne fait pas la part belle à ces actions-là et à ces priorités. C'est pourquoi nous nous abstiendrons sur ce document.

M. Devoise, Pdt de séance – Merci, Monsieur Sejeau. Y a-t-il d'autres interventions ? Mme Hervet souhaitait répondre sur un point.

Mme Hervet –

Merci pour ce que vous avez dit pour la culture. Pour la médiathèque, vous savez que c'est un de nos engagements prioritaires, mais de gros chantiers étaient à mener lors du dernier mandat, et nous n'avons pas pu y consacrer pleinement nos efforts. J'ai demandé vraiment qu'on se focalise sur notre médiathèque. Le lieu en vaut la peine. Elle est très fréquentée. J'avais fait faire une étude, et elle indiquait notamment que des publics extérieurs à Nevers la fréquentent, et venant notamment des différentes communes de l'agglomération. Il faudra peut-être discuter pour savoir qui va porter le chantier de la médiathèque dans le futur, parce que c'est un gros chantier. Nous avons fait en sorte que les agents souffrent moins de la chaleur l'été en délocalisant, pour une partie, la médiathèque au port de la Jonction, comme vous le savez. Par contre, effectivement, il y a des problèmes de chaud et de froid, et il faudra gérer cela. Je vous assure que ce n'est pas un petit chantier.

Pour vous répondre concernant le musée, c'est vraiment une volonté de ma part qu'il y ait le plus d'entrées gratuites pour tout ce que nous faisons, les expositions, et avec l'idée que le public, scolaire notamment, et même les maternelles, puissent venir. Nous faisons beaucoup d'animations en plus des expositions récurrentes. On a maintenant, je pense, un public neversois et des communes de l'agglomération, mais aussi de touristes, qui reconnaissent la qualité de nos expositions, de ce que nous mettons en place. Nous essayons d'interpeller aussi, puisque nous avons déplacé au palais ducal Micro-Folies, qui est quand même un dispositif qui était peu connu. Il n'y a pas beaucoup de Micro-Folies en France. Il a été déplacé exprès pour que les Neversois soient accompagnés pour savoir se servir de ce dispositif. Un reportage de France 3 a remarqué la qualité exprimée par le public. Nous allons faire tout notre possible pour que la culture puisse être dispensée au maximum de personnes sans qu'elle coûte trop cher. Je m'y emploierai tant que je serai là.

Sur les subventions attribuées à la culture, depuis ces dernières années, j'ai toujours veillé à qu'on ait le même montant de subventions, mais on a de plus en plus d'associations culturelles, notamment des jeunes. Je trouve qu'il faut pouvoir partager. Évidemment, j'aimerais avoir plus, mais je fais avec ce que j'ai ; et j'essaie de faire le maximum, en mettant à disposition de ces associations des lieux, parce que, bien souvent, c'est des lieux gratuits, et donc c'est de l'argent aussi, qui coûte à la Ville avec du personnel pour certaines expositions et des SSIAP gratuit. Je fais avec les moyens que j'ai, mais ce que je veux, c'est que ces lieux soient fréquentés, que les personnes puissent en profiter, et je m'y emploierai tout au long de ce mandat.

M. Devoise –

Merci, Madame Hervet, pour ces précisions. Mme Morini va répondre à M. Sejeau sur la tarification pour donner des éléments de compréhension sur la baisse.

Mme Morini –

En tous les cas, quelques-uns ; parce que, comme vous, nous nous sommes posé effectivement cette question, et nous avons essayé de comprendre pourquoi effectivement moins de familles semblent bénéficier du tarif de cantine le moins élevé. Vous savez comme nous qu'en fait ce tarif est appliqué en fonction du quotient familial établi par la CAF. Dans les critères qui établissent ce quotient familial, il y a la structure en elle-même de la famille, et *a priori* il y a de moins en moins de familles nombreuses ; et donc cela jouerait aussi dans le quotient familial attribué.

C'est à vérifier, mais nous pensons qu'il y a aussi un certain nombre de foyers dans une certaine précarité financière et qui sont, par ailleurs, assez éloignés du numérique, et qui ne mettent pas à jour leur dossier CAF, et en fait la CAF basculerait ces familles-là assez automatiquement dans le quotient familial supérieur quand il n'y a pas de mise à jour de dossier. Cela pourrait être des éléments explicatifs de ce phénomène, entre autres éléments probablement.

M. Devoise –

Merci, Madame Morini.

Mme Pitoun –

On s'est rendu compte que les situations familiales changent et que certaines familles ne remettent pas à jour les quotients familiaux. Mais je crois que quelque chose va être fait

directement sur la ville par la CAF ; et nous n'aurons plus à mettre à jour, ce qui va changer les choses.

Cependant, quant au chiffre cité, de 2,43 %, il y a de plus en plus d'enfants qui mangent à la cantine (185 411 en 2024 ; 188 704 en 2025), et je vais chercher pourquoi la proportion des personnes payant les prix les plus bas serait en baisse. Je vais en chercher les raisons, et je vous ferai part du résultat.

M. Devoise –

Merci, Madame Pitoun.

Y a-t-il d'autres interventions, avant que Michel Suet puisse conclure sur la présentation du Compte financier unique 2025 ? Non. Je lui passe donc la parole.

M. Suet –

Merci. Un petit complément par rapport à ce tarif de restauration. Le taux intermédiaire moyen est de 3,18 €.

La tarification était stable depuis 3 ans, puisque nous nous étions engagés à ne pas augmenter la tarification, ce qui a été fait.

Sur la médiathèque, nous savons qu'elle est à rénover, et que le budget à prévoir est très lourd. Il y a déjà deux écoles à financer dans le mandat. Nous réfléchissons, mais, pour l'instant, je n'ai pas la réponse, ni de délais à apporter à ce dossier qui sera très lourd, de toute façon.

Les efforts de gestion ont été quand même contenus tout le long de l'année 2025. Vous parlez des 10 % de hausse des charges générales ; elles ont augmenté de 1,3 M€, mais, là-dedans, il y a les fluides. Comme tout le monde, nous avons été soumis à des hausses. Les fluides représentent plus de 285 000 €. On a les assurances ; rappelez-vous la crise des collectivités pour se faire assurer, cela a été compliqué. Les assurances ont augmenté de 300 000 € pour nous. Le renforcement de la police intercommunale nous a coûté 270 000 € sur 2025.

Par rapport aux associations, vous dites que les subventions ont baissé. Oui, mais attention, il y a les subventions, mais il y a aussi les concours en nature, et, si on rajoute tout cela, on arrive à peu près à 5,1 M€.

Si on doit faire une synthèse de la gestion 2025, on était quand même proche des crises multiples qu'on a traversées (le Covid, la crise de l'énergie, la crise des finances publiques, via l'endettement), et je dirais que le Compte financier unique 2025 a quand même conclu le mandat précédent avec des indicateurs financiers qui sont quand même relativement favorables et en constante évolution. On a un excédent global de clôture de 12,5 M€, qui va bien nous servir, pour les années à venir. On était à 5,4 M€ quand même en 2020. Nous avons aussi des niveaux d'épargne qui sont positifs. On a une épargne de gestion de 9,4 M€. On était en 2020, au début du mandat, à 7,8 M€. Nous avons une épargne brute qui se situe à 8,4 M€ à fin 2025. Elle était, à fin 2020, à 6,5 M€. L'épargne nette est à 3,2 M€, contre 2,5 M€ en 2020.

On a un encours de dette qui est en nette diminution, puisqu'en 2020 on était à 47,7 M€. On sera à fin 2025 à 44,9 M€, et on a une capacité de désendettement qui est bien inférieure au seuil d'alerte. Ce seuil d'alerte correspond à une durée supérieure à 12 ans. Il est de 5,4 années à fin 2025. Il était de 7,3 années en 2020.

On a toujours des provisions pour risques et charges, et notamment le DILICO, le dispositif de lissage conjoncturel de recettes fiscales des collectivités, de 1, 2 M€, qui peut nous permettre de faire face à certaines mesures sans doute difficiles qui viendront de l'État.

Nous avons des comptes qui reflètent quand même une gestion prudente et responsable des finances de la Ville grâce au sérieux et à la maîtrise des charges d'exploitation de l'équipe municipale et des services, lesquels ont joué le jeu tout au long du précédent mandat.

Le CFU 2025 place quand même la Ville dans une position favorable. Mais cela ne doit pas nous empêcher de regarder et de réfléchir à l'avenir, car, croyez-moi, la situation financière des collectivités risque de devenir un peu plus compliquée.

À quoi devons-nous faire attention ? Regardons les perspectives. J'en ai relevé quelques-unes, mais il y en aura sans doute d'autres. La gestion de la ville devra tenir compte de plusieurs facteurs qu'on doit anticiper.

On a déjà un contexte international où l'impact de la hausse des dépenses consacrées à l'armement sera visible. Le contexte international est également propice à une crise énergétique et inflationniste, et manifestement on le voit. Cela nous amène également, manifestement, au ralentissement économique actuel. Il suffit de regarder le chômage qui est en hausse, et qui est passé quand même à 8,3 % de la population tout récemment.

Au niveau du contexte national de crise des finances publiques, propice à la contribution des collectivités locales au redressement des comptes de la nation *via* les contributions, l'État reconduira-t-il le DILICO ? Je n'en sais rien. Mais il y aura sans doute des baisses de dotations. Il pourrait y avoir des baisses de subventions, et également d'investissements de l'État. L'État prévoyait en 2025 une économie devant être effectuée par les collectivités locales à hauteur de 2 Md€. Par contre, pour 2027, on parle de 5 à 6 Md€, ce qui ne sera pas la même donne. Je ne sais pas ce qu'il en sera, mais on peut s'attendre à des moments difficiles.

Le maintien du niveau et de la qualité des services publics rendus par la Ville rend nécessaire la poursuite de la maîtrise de nos charges d'exploitation, notamment en ressources humaines, d'autant plus s'il y a une revalorisation du point d'indice. Je rappelle quand même qu'il y a une hausse significative du SMIC qui est de 2,4 % ; cela va automatiquement inciter l'État à augmenter la valeur du point parce que ceux qui sont à la limite vont se retrouver au SMIC. À mon avis, il y aura un effet d'enchaînement.

Il faut citer le niveau important des besoins d'investissements, liés aux coups partis et aux nouveaux engagements. À titre d'exemples, deux écoles à rénover, ça fait quand même un investissement de 22 à 23 M€ sur ce mandat, et cela fait 2,5 années d'investissement. Nous n'avons pas de capacités de financement extensibles.

Voilà les défis de gestion que je citerais, entre autres, qui nous attendent, pour ce nouveau mandat. Cela appellera de notre part des choix courageux, difficiles. Surtout que nous avons toujours l'objectif de contenir nos indicateurs financiers en zone verte, comme on a réussi à le faire depuis 2014.

M. Devoise – Merci, Monsieur Suet.

Madame Buchter.

M. Suet – J'aurais une dernière intervention, ensuite.

Mme Bucher – D'accord. Pas de problèmes. Je voudrais rebondir sur deux points importants que vous avez cités. Le premier, c'est effectivement, ce qui est assez préoccupant, cette politique qui serait menée par la CAF – j'imagine que ce n'est pas volontaire, et que cela doit être programmé informatiquement – de reclasser automatiquement au plafond les familles qui ont oublié ou pas pu ou pas su se mettre à jour.

Mme Morini – Non, je n'ai pas dit « au plafond », mais, en tous les cas, dans la tranche supérieure ...

Mme Buchter – Ou, en tout cas, à une strate supérieure à celle à laquelle elles devraient avoir droit. Qu'est-il mis en place par le CCAS, en lien avec les écoles, pour repérer ces familles-là, et essayer de les

aider à se mettre à jour, ou, en tout cas, à ne pas persister dans cette injustice, en quelque sorte ? En effet, si elles se retrouvent à devoir payer indûment plus cher que ce qu'elles devraient, il faut qu'on essaie de les aider au plus vite.

La deuxième remarque est par rapport à ce que disait M. Suet sur le fait qu'il ne savait pas comment il sera possible de financer tout ce que vous avez mis dans votre programme ; et je le comprends. Effectivement, ça rejoint ce que je disais au précédent Conseil municipal puisqu'effectivement avec les 202 propositions, dont, comme le disait Wilfried Sejeau très justement, nous pouvons en partager un certain nombre, et notamment sur ce qui est autour des écoles, des enfants et des services publics essentiels, je renouvelle une proposition : nous aimerions bien travailler avec vous sur un projet de plan pluriannuel d'investissements, pour nous éclairer – et je sais que les services feront un travail formidable là-dessus – sur les choix qu'il y a à faire, puisqu'il y aura des choix à faire.

M. Suet – Je n'ai pas dit qu'on avait des difficultés pour financer ce qu'il y avait dans notre programme. Je n'ai pas dit cela ; c'est vous qui me faites dire ça. Par contre, il est certain qu'on devra faire les bons choix. Quand on finance deux écoles, si en plus on rajoute une médiathèque, ça devient effectivement compliqué. Un programme dure sur six ans. Quand le mandat se terminera, il y aura sans doute des projets qui seront lancés et qui se termineront sur le mandat suivant. Tout ne se fait pas en six ans ou en sept ans.

M. Devoise, Pdt de séance – Merci, Monsieur Suet.

Madame Mazoyer, vous voulez prendre la parole ?

Mme Mazoyer – Oui, je vais parler de l'intervention du CCAS. Il est bien évident que les familles qui viennent au CCAS au titre des droits dont elles pourraient bénéficier sont toujours accompagnées. Après, le CCAS, effectivement, ne va pas aller les chercher, car le CCAS n'a plus la petite enfance, et que c'est à la Ville que cette compétence revient. Cependant, quand il y a un souci, l'animateur numérique, dont le poste est créé depuis 2017, va aider les familles à constituer leur dossier auprès de la CAF. L'aide à apporter se situe à ce niveau.

Le CCAS attribue aussi des secours d'urgence pour les familles qui en ont besoin, tant pour des difficultés en matière de paiement du loyer, des fluides, et il oriente aussi les familles vers l'épicerie solidaire, quand il y en a besoin.

Le CCAS ne se substituera pas à la CAF, mais il aidera les familles qui taperont à sa porte à reconstituer leur dossier, par le soutien de l'animateur numérique. Pour aller les chercher, c'est compliqué. Les écoles n'ont pas forcément ce niveau de connaissances. Quand une famille n'envoie plus enfants à la cantine, il est difficile pour l'école d'aller demander aux familles pourquoi les enfants ne vont plus à la cantine. Là-dessus, c'est Mme Pitoun qui va vous donner les renseignements quand elle les aura eus, sur les raisons pour lesquelles ce problème existerait au niveau de la CAF. En tout cas, au niveau du CCAS, nous accompagnons les familles pour faire leurs dossiers, au niveau numérique.

M. Devoise, Pdt de séance – Merci, Madame Mazoyer.

Je vous propose, pour ce sujet bien précis, d'apporter une réponse au-delà de cette séance de Conseil municipal.

Je vous propose de passer au vote pour le Compte financier unique 2025.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 10 abstentions. Adopté à l'unanimité. Je vous remercie pour le vote, et je vous propose de rappeler Monsieur le Maire.

Opposition : 0

Abstentions : 10
Adopté à l'unanimité.

(Monsieur le Maire rejoint son fauteuil.)

2026-082

Affectation du résultat comptable de l'exercice 2025

M. le Maire –

Je reprends la présidence du Conseil pour la délibération n°13, portant sur l'affectation du résultat comptable de l'exercice 2025.

Il vous est proposé, après approbation du compte financier unique, d'affecter le résultat brut d'exploitation 2025 de 6 154 625,88 € de la façon suivante :

- La somme de 1 000 000 € au compte 002 report à nouveau,
- La somme de 5 154 625,88 € au compte 1068 en réserves complémentaires d'investissement.

L'ensemble de la reprise des résultats de clôture 2025 fait l'objet d'inscriptions budgétaires dans le cadre de la décision modificative n°1 du budget primitif 2026.

S'il n'y a pas de questions, je propose de voter. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci pour votre unanimité.

Opposition : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité.

2026-083

Approbation du règlement budgétaire et financier

M. le Maire –

Michel Suet va intervenir désormais sur la délibération n°14 concernant l'approbation du règlement budgétaire et financier.

M. Suet –

Le 27 septembre 2022, le Conseil municipal avait approuvé le changement de norme comptable et l'adoption du référentiel budgétaire et comptable en M 57 à compter du 1^{er} janvier 2023, pour le BP 2023 de la Ville de Nevers. Nous étions jusqu'alors en nomenclature M 14. Conformément à la réglementation, le Conseil municipal avait également adopté par délibération du 13 décembre 2022 le règlement budgétaire et financier obligatoire pour les collectivités qui ont adopté le référentiel M 57.

Dans le cadre du renouvellement de la gouvernance de la collectivité, le règlement budgétaire et financier doit être approuvé avant la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement. C'est la raison pour laquelle il vous est proposé d'approuver le règlement budgétaire et financier de la Ville de Nevers joint à la présente délibération, et d'autoriser la modification du présent règlement, si cela s'avère nécessaire, en fonction des évolutions législatives et réglementaires ou des besoins de gestion propres à la collectivité. Le règlement budgétaire et financier de la Ville de Nevers est joint à la délibération, et il précise effectivement les règles de comptabilisation.

M. le Maire –

S'il n'y a pas d'intervention, nous votons. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité.

2026-084

Actualisation du niveau de provisions pour risques et charges

M. le Maire – Nous enchaînons avec la délibération n°15 pour l'actualisation du niveau de provisions pour risques et charges. Michel Suet a la parole.

M. Suet – Compte tenu de la réévaluation des risques encourus, il vous est proposé de mettre à jour le montant de la provision au bilan comptable de la commune comme indiqué ci-après :

- Montant de la provision au bilan au 31 décembre 2025 : 1 247 574,79 €,
- Montant de la provision réévaluée au 1^{er} janvier 2026 : 1 297 130,24 €.

La part importante de cette provision porte sur le compte épargne temps, puisqu'il représente 1 165 367 €.

Il vous est demandé d'autoriser le Maire à passer les écritures nécessaires et à demander au comptable public de modifier les comptes de bilan de la provision en conséquence.

M. le Maire – Merci. S'il n'y a pas d'intervention, nous votons. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2026-085

Révision des autorisations de programmes et crédits de paiement (CP)

M. le Maire – Michel Suet va aborder la délibération n°16 pour la révision des autorisations de programme et crédits de paiement, les AP/CP.

M. Suet – Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées sur une période déterminée. Les crédits de paiement représentent la limite supérieure des dépenses réalisables durant un exercice pour couvrir les engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

Considérant qu'il est nécessaire de réviser les autorisations de programme et crédits de paiement afin d'assurer leur concordance avec la réalité opérationnelle des projets concernés,

Considérant que la création, la modification ou la clôture des autorisations de programme et la ventilation des crédits de paiement entre les différents exercices budgétaires relèvent de la compétence du Conseil municipal.

Il vous est proposé de bien vouloir approuver la révision des autorisations de programme et crédits de paiement telle que présentée dans le tableau indiqué dans la délibération. Ce qui a été rajouté est le montant pour l'école Jules Ferry, dont la durée s'étalera sur deux années. Nous avons donc créé pour cela une autorisation de programme. L'autorisation de programme relative à la Pétroque (AP n°1) est clôturée.

Le détail de la révision des AP/CP figure dans le tableau annexé, qui fait partie intégrante de la délibération.

Cette délibération avait reçu un avis favorable de la Commission 1.

M. le Maire – Merci. Pas de questions ? Nous votons. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2026-086

Décision modificative n°1

- M. le Maire – Pour faire suite à la demande du groupe « Demain, Nevers », je passe la parole à l'adjoint aux finances pour la décision modificative n°1.
- M. Suet – Il y a la nécessité de procéder aux ouvertures et transferts de crédits tels qu'ils figurent dans la maquette budgétaire en annexe pour faire face dans de bonnes conditions aux opérations financières et comptables indispensables à l'activité de la Ville.
- Dans cette DM1, il y a la reprise et l'affectation des résultats 2025. Il y a la réinscription des reports de crédits et des AP/CP. Il y a également la budgétisation des crédits et des événements du second semestre, qui n'avaient pas été intégrés étant donné qu'il y avait des élections à venir, et qu'on peut laisser l'initiative aux nouveaux élus ou à une nouvelle majorité de mettre les événements qu'elle souhaite intégrer. Maintenant que les élections sont passées, on remet les crédits des événements. Il y a aussi l'ajustement des crédits, dépenses et recettes.
- Voilà, *grosso modo*, ce que contient cette décision modificative. Après, ce sont des opérations comptables.
- M. le Maire – Madame Buchter.
- Mme Buchter – Merci beaucoup. Nous sommes étonnés que ce soit présenté comme un document purement comptable puisqu'à partir du moment où on modifie un budget, et sachant qu'un budget est un document politique, forcément derrière il y a un contenu et des choix politiques.
- J'entends qu'il y a beaucoup de modifications qui sont des ajustements liés à l'annualité budgétaire, mais il est dommage qu'il n'y ait pas plus de justification sur les nouvelles dépenses qui sont proposées, ou, en tout cas, les hausses, pour les expliquer.
- Sur le fond, puisqu'il n'y a pas de réorientations politiques dans le sens notamment des priorités que nous avons posées, nous, dans notre projet durant la campagne, et notamment pour les enfants, pour la solidarité, pour le soutien aux associations, par logique politique, nous voterons contre.
- M. Suet – Cette décision modificative n°1 s'adapte à notre programme, à ce qui avait été dit, à ce qui avait été lancé avant et qui continue.
- M. le Maire – Merci. Nous votons. Y a-t-il des voix contre la décision modificative n°1 ? 8 voix. Y a-t-il des abstentions ? 2 abstentions. Elle est adoptée à la majorité.
- Oppositions : 8*
Abstentions : 2
Adopté à la majorité.

2026-087

Pertes sur créances irrécouvrables – Admissions en non-valeur et créances éteintes
Adopté à l'unanimité.

2026-088

Garantie d'emprunt Nièvre Habitat – Garantie de 50 % d'un prêt de 598 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la restructuration de 18 logements Résidence Les Ecrivains située 5 rue Emile Zola à Nevers
Adopté à l'unanimité.

2026-089

Garantie d'emprunt Nièvre Aménagement – Convention publique d'aménagement opération 1096 – Opération d'aménagement Caserne Pittié, site Cobalt – Garantie de 40 % d'un prêt de 1 100 000 € auprès de la Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts et Consignations

M. le Maire – Michel Suet va aborder la délibération n°19 sur la garantie d'emprunt Nièvre Aménagement pour l'opération d'aménagement de la caserne Pittié sur le site Cobalt.

M. Suet – La Ville de Nevers a confié l'aménagement de la Caserne Pittié, sur le site Cobalt, à Nièvre Aménagement.

Afin de continuer la réalisation de ce projet, la SEM Nièvre Aménagement doit souscrire un emprunt d'un montant de 1,1 M€ auprès de la Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts et Consignations et sollicite de la commune de Nevers la garantie à hauteur de 40 %.

Il est proposé que le Conseil municipal de la commune de Nevers accorde sa garantie à hauteur de 40 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1,1 M€ souscrit par l'emprunteur, Nièvre Aménagement, auprès de la Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt joint en annexe à la délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

M. le Maire – Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas.

Nous votons. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2026-090

Modification des tarifs 2026 du camping municipal suite à un changement de gouvernance
Adopté à l'unanimité.

2026-091

Mise en œuvre d'un contrat Natura 2000 – Site du sentier du Ver-Vert – Approbation de l'opération et actualisation des modalités de financement
Adopté à l'unanimité.

2026-092

Rénovation du groupe scolaire Jules Ferry – Approbation de l'opération et ses modalités de financement (modification de la délibération n°2026_DLBOO6)

M. le Maire – Nous avons ensuite la délibération n°23 sur la rénovation du groupe scolaire Jules Ferry, qui est une des grandes opérations de ce mandat, même si on avait un peu préparé les choses au

précédent. À la fois ce projet nous a permis de maintenir les postes, parce que cela n'y est pas étranger, et l'objectif est aussi de vous présenter ce soir un visuel de ce qui sera normalement à peu près abouti pour la refonte de cette école. Michel Suet va présenter les éléments financiers, puis Chrystel Pitoun pourra également intervenir.

M. Suet –

Comme chacun sait, il y avait un grand besoin de rénover le groupe scolaire Jules Ferry pour mettre le bâtiment à niveau en termes de performance énergétique et surtout rehausser la qualité d'accueil des enfants et du personnel dans le cadre de la politique Enfance Jeunesse de la Ville de Nevers.

Considérant l'avancement du projet et la nécessité d'élaborer le plan de financement correspondant mis à jour.

Phase 1 (désamiantage, curage, démolition de l'école élémentaire, aménagement du terrain de sport)

Total dépenses HT : 420 000 €

DSIL 2026 (40 %) : 168 000 €

Phase 2 (travaux)

Total dépenses HT : 5 538 000 €

DSIL 2027 (15 %) : 830 700,00 €

Phase 3 (désamiantage de l'école maternelle, curage, aménagement de la cour)

Total dépenses HT : 645 000 €

DSIL 2028 (40 %) : 258 000 €

• Total dépensé HT : 6 603 000 €

• Total recettes : 6 603 000 €

Dont DSIL (2026+2027+2028) : 1 256 700 € (19 %)

Dont FEDER (bâtiment exemplaire) : 875 250 € (13,3 %)

Dont Région BFC (Effilogis) : 130 000 € (2 %)

Dont Ville de Nevers : 4 341 050 € (65,7 %).

Il est demandé au Conseil municipal :

- De modifier la délibération n°2026_DLB006 en date du 3 février 2026,

- D'approuver l'opération et ses modalités de financement,

- De solliciter les subventions nécessaires,

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires.

Cette délibération a reçu un avis favorable en Commission 1 du 11 mai 2026.

M. le Maire –

Chrystel Pitoun.

Mme Pitoun –

(Commentant une présentation visuelle à l'écran) On peut voir l'état existant, et puis le futur. Le permis de construire a été déposé la semaine dernière, et l'instruction est en cours. Le désamiantage/curage va commencer en juillet jusqu'en septembre quand les enfants ne seront pas en cours. Les maternelles vont rester sur place.

On voit sur la deuxième diapositive l'arrière du site, qui va être reconstruit. En couleur verte, c'est l'endroit de l'école maternelle. Les enfants de l'école maternelle vont rester sur place, et les quatre classes de CE2, CM1, CM2 iront pendant 2 ans à l'école Albert Camus. Les classes de maternelle qui vont rester à Jules Ferry continueront à manger à leur restaurant scolaire, qui sera préservé jusqu'à la fin. Les autres classes, CE2, CM1, CM2, qui seront à Albert Camus se restaureront sur place à l'école Albert Camus. Cela fera plus d'enfants à restaurer, mais nous avons acheté une maison que nous transformerons en restaurant scolaire, et les élèves de

maternelle d'Albert Camus auront leur restaurant scolaire. Il y aura donc assez de place pour tous les élèves.

On voit bien l'emprise chantier sur la rénovation du bâtiment. Tout ce qui est en vert, c'est ce qui va rester pendant les travaux, c'est-à-dire les maternelles.

Le gymnase va rester actif pour toutes les activités. On va créer un préau, qui va être construit à partir de cet été, pour faire du sport, en fait, pour les élèves qui vont rester.

Au rez-de-chaussée, il y aura dans la future école 4 classes maternelles, une salle de motricité, une salle de périscolaire, et 2 classes d'élémentaire. Au premier étage, il y aura 5 classes élémentaires et la zone administrative, avec le bureau de la direction. Il y aura également un élévateur qui sera sur la droite pour monter au premier étage pour les personnes en situation de handicap. À l'entrée, on a, à droite, un petit local à vélos.

Le 15 juin, je vous invite à venir à une réunion publique à 18 h 15 sur le site de l'école Jules Ferry, pour découvrir le projet de cette nouvelle école. Il y aura la présence du cabinet d'architectes Arkedif, pour répondre également aux questions.

M. le Maire –

Comme cela a été rappelé aussi par la maquette financière, c'est un projet important pour le patrimoine scolaire, pour la qualité d'enseigner, pour les enfants aussi.

C'est un projet qui est lourd sur le plan budgétaire, mais qui est absolument indispensable.

Y a-t-il des remarques ou des questions ?

Monsieur Derouault.

M. Derouault –

Merci. Nous l'avons déjà dit, nous serons particulièrement attentifs aux travaux de rénovation dans les écoles, et à ceux de l'école Jules Ferry en premier lieu.

Pour commencer, moi aussi je veux dire notre satisfaction de voir qu'avec la mobilisation collective, la mesure de fermeture de classe qui touchait une de ces écoles a été abandonnée.

Pour revenir à notre délibération, je ne vais pas revenir sur nos précédents échanges lors du dernier mandat, mais pour que tout le monde comprenne bien, pourriez-vous repréciser ce que les travaux de cette école vont coûter ? En février, nous avons voté un budget de 8,5 M€ HT. Dans *Nevers Agglo*, ça m'botte, il est affiché 10 M€ TTC. Dans cette délibération proposée, c'est 6,6 M€ HT. Merci d'éclairer les Neversois, et surtout les usagers et les personnels de ces écoles.

Autre question, c'est encore celle du cofinancement, et je dis « encore » parce que notre ancien collègue François Diot avait alerté en février sur cette même question du financement des travaux dans ces écoles Jules Ferry, et il avait donc alerté sur le fait que, dans le plan de financement, vous prévoyez 12 % de dotation de soutien à l'investissement local, et là je vois maintenant que c'est 19 % sur les 3 ans. Qu'est-ce qui vous permet d'être si optimistes, à un moment où justement les signaux envoyés par le ministère des Finances sont plutôt au rouge, et au moment où l'argent qu'on consacrera à l'armement n'ira sans doute pas dans les écoles, comme M. Suet avait pu le dire dans une intervention précédente ?

Pour conclure, je voudrais redire notre satisfaction d'avoir enfin une perspective pour avoir une école moderne, et je souhaite bon courage à nos agents qui vont gérer ou qui gèrent déjà le déménagement des classes, aux équipes enseignantes, et puis surtout, et bien sûr, aux élèves.

M. le Maire –

Je ne vois pas bien vos allusions à la guerre et la rénovation d'une école à Nevers. Je pense que c'est un peu superfétatoire. Pour garantir la paix aujourd'hui, il faut avoir des moyens de dissuasion, et que la France assume sa souveraineté sur le terrain national, et je pense qu'il faut aussi assumer cela, et, en tout cas, l'Europe.

Cela étant dit, il y avait le concept des voisins vigilants, mais il y a les élus vigilants. C'est dommage qu'ils n'aient pas été vigilants bien plus tôt. Vous savez, il y a 15-20 ans, cette école aurait coûté beaucoup moins cher aux Neversois. Beaucoup moins cher.

M. Derouault – J'étais syndicaliste à cette époque-là, Monsieur le Maire, et je dénonçais déjà l'état de cette école-là, Monsieur le Maire.

M. le Maire – Vous auriez pu être un syndicaliste vigilant, et vous aviez quelques rapports avec la municipalité à l'époque largement...

Donc, oui, aujourd'hui les Neversois font les frais d'un abandon, comme celui du patrimoine historique, du patrimoine scolaire. Nous avons donc pris nos responsabilités, heureusement, en rénovant un grand nombre d'écoles. Il y a celle-ci et la nouvelle école Guynemer à venir, qui vont constituer de gros morceaux de notre mandat municipal.

Je vais demander à Michel Suet de vous répondre quant à votre question sur le montant exact HT.

M. Suet – Le montant exact HT est de 6 603 000 € HT. Si on ajoute la TVA et la maîtrise d'œuvre, on arrive à 8 600 000 €, de mémoire. C'est cela que vous vouliez savoir ?

M. Derouault – Et pour arriver aux 10 M€ annoncés dans *Nevers Agglo*, ça m'botte ?

M. Suet – C'est la maîtrise d'œuvre. Vous rajoutez la maîtrise d'œuvre, et c'est bon.

M. Derouault – C'est juste pour que chacun comprenne. Pour ceux qui ont lu *Nevers Agglo*, ça m'botte et qui ont vu 10 M€, et qui là entendent 6,6 M€, même HT, il y a une différence.

M. Suet – C'est du HT ; vous ajoutez la TVA, et vous ajoutez aussi la maîtrise d'œuvre, et vous y arrivez.

M. le Maire – Y a-t-il d'autres interventions ?

Chrystel Pitoun.

Mme Pitoun – Pour le déménagement, le tri a commencé à être fait, et nous avons recours à l'ANAR pour faire le déménagement, les cartons. Nous avons vu avec tous les enseignants les dimensions des cartons, les étiquettes, nous avons vraiment accompagné les enseignants, et tout va être fait au début des vacances. Le montant que cela va nous coûter est de 9 000 €.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2026-093

Assises de la vie associative 2026 – Mécénat – Fonds d'initiative des projets associatifs – Versement des prix

- M. le Maire – Michel Suet va évoquer, et c'est de circonstance, le fonds d'initiative des projets associatifs, et surtout le versement des prix pour les Assises de la vie associative.
- M. Suet – Merci, Monsieur le Maire. Les Assises de la vie associative sont un moment privilégié pour les associations, pour se rencontrer, échanger sur les enjeux actuels à travers des tables rondes.
- Pour cet événement, la Ville de Nevers a mobilisé un mécène, la Fondation Dactyl OMR, qui verse un prix de 1 500 €. Un jury a sélectionné 3 lauréats, et il revient à la Ville de centraliser l'encaissement, puis de le reverser à chaque association.
- 1^{er} prix – 800 € : association Bien naître à Nevers,
2^{ème} prix – 400 € : JGSN Cyclotourisme
3^{ème} prix – 300 € : La Ligue contre le Cancer de la Nièvre.
- Il vous est demandé d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.
- M. le Maire – Comme j'entendais tout à l'heure quelques commentaires selon lesquels nous ne ferions pas tout ce qu'il faudrait pour le secteur associatif, moi, je pense qu'on a fait beaucoup, qu'on va continuer de faire beaucoup. J'entendais évoquer la culture tout à l'heure, et j'étais justement en réunion aujourd'hui à Paris à ce sujet. Bref, c'est la démonstration qu'on est véritablement présents avec désormais un élu dédié, et non plus seulement une répartition par politiques sectorielles.
- Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.
- Opposition : 0*
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité.

2026-094

Rénovation des bâtiments scolaires – Adhésion au programme EduRénov proposé par la Banque des Territoires

- M. le Maire – Je vais passer la parole à Daniel Devoise pour la délibération n°25 et l'adhésion au programme EduRénov proposé par la Banque des territoires.
- M. Devoise – Souvent anciens, les bâtiments scolaires sont souvent énergivores. Face à ce constat, la Banque des Territoires s'engage en lançant le programme EduRénov pour accompagner les collectivités locales dans leurs démarches de rénovation des bâtiments scolaires.
- Les objectifs du programme sont les suivants :
- Simplifier, structurer et valoriser la démarche de rénovation énergétique des bâtiments scolaires à l'échelle nationale,
 - Encourager la rénovation énergétique du patrimoine scolaire en valorisant et documentant des projets phares illustrant la facilité et l'efficacité de la démarche,
 - Accompagner la concrétisation des projets de rénovation au cœur de tous les territoires.
- Avec une articulation autour de :
- Une logique de partenariats à destination des élus et services techniques des collectivités locales et regroupements,
 - Un objectif de 10 000 projets emblématiques et inspirants sur les territoires,
 - 40 % d'économie d'énergie ciblés valorisés, accompagnés et/ou financés d'ici 2027.
- Nous avons décidé d'adhérer à ce programme.

Considérant la nécessité pour la Ville de Nevers de s'engager vers la sobriété énergétique, notamment pour les bâtiments scolaires.

En fait, c'est juste la continuité de ce que l'on fait depuis 2014. Pour rappel, en 2014, la Ville de Nevers investissait environ 250 000 € chaque année dans les écoles, et on est passé en moyenne entre 500 000 et 600 000 € jusqu'à 2025.

Considérant les projets de rénovation des établissements scolaires actuellement en cours d'études,

Considérant les ressources apportées par le programme EduRénov proposé par la Banque des Territoires pour la Ville de Nevers, sans impact financier pour la collectivité,

Le Conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à adhérer au programme EduRénov de la Banque des Territoires et à signer tous les documents nécessaires.

Cette délibération a reçu un avis favorable en Commission 1 en date du 11 mai 2026.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des interventions ?

Chrystel Pitoun.

Mme Pitoun – Pour exemple il a été refait, pour l'école Albert Camus, toutes les menuiseries, et cela a représenté 231 000 €. Nous allons faire l'isolation extérieure, et c'est 680 000 €. On voit qu'on investit beaucoup dans la rénovation ; et que c'est important pour chaque école.

M. le Maire – Merci à tous les deux. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2026-095

Elections professionnelles 2026 – Fixation du nombre de représentants du personnel au CST et instauration de deux suppléants par titulaire de la F3SCT

M. le Maire – Les élections professionnelles arrivent en fin d'année. C'est la délibération n°26. Je cède la parole à la première adjointe pour présenter la délibération fixant le nombre de représentants du personnel au CST et instaurant 2 suppléants par titulaire de la F3SCT. Madame Morini, vous avez la parole.

Mme Morini – Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, cette délibération concerne le renouvellement du Comité Social Territorial commun à la Ville de Nevers et au CCAS dans le cadre des élections professionnelles de décembre 2026.

Au 1^{er} janvier 2026, les effectifs représentent 756 agents au total. Le 1^{er} janvier est la date retenue pour établir les effectifs pris en compte dans ce calcul. Ce qui place la collectivité dans la tranche permettant d'avoir jusqu'à six représentants titulaires du personnel.

Il vous est donc proposé de fixer à six le nombre de représentants titulaires du personnel au CST, avec le même nombre de suppléants, et de maintenir le nombre égal de représentants de la collectivité au sein du CST.

Concernant la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT), il est proposé de conserver également six représentants titulaires du personnel, avec deux suppléants

par titulaire, soit 12 suppléants au total ; et le nombre de représentants de la collectivité sera fixé à six titulaires et six suppléants.

Pour information, le Comité Social Territorial a rendu un avis favorable le 22 avril 2026.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des interventions ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2026-096

Vente d'un bâtiment industriel et commercial situé 6 bis rue Paul Bert à Nevers

M. le Maire –

Je vais peut-être évoquer en continuité les deux délibérations qui viennent, et nous les voterons séparément.

J'ai demandé un récapitulatif de toutes les ventes depuis plus de 12 ans, avec ce que cela avait généré en termes de recettes et d'économies, en termes de fonctionnement ; je le présenterai après.

Il vous est proposé la vente d'un bâtiment industriel et commercial situé 6 bis rue Paul Bert à Nevers, acquis le 27 mars 1992. Il y a eu différentes associations qui ont pu en bénéficier, la dernière en date étant les Restos du Cœur en 2000 jusqu'en 2021. Puis malheureusement, nous avons eu du mal à trouver preneur, et finalement la mise en vente de ce bien avait été actée le 19 juin 2018. Il y a eu des dégradations qui se sont, bien sûr, accélérées comme tout bâtiment inoccupé. Nous avons une proposition d'achat pour ce bien à 20 000 € net vendeur. C'est ce qui vous est proposé ce soir pour, *a priori*, créer une salle de danse.

Y a-t-il des questions ?

La deuxième délibération concerne la vente de locaux situés au 2 et 4 rue des 4 fils Aymon à Nevers. La Ville est propriétaire de trois bâtiments mitoyens, d'une annexe et d'une cour privée, ce qui est pratique pour le stationnement en centre-ville. La surface est de 418 m². Il s'agissait de l'ancien local des espaces verts de l'équipe Centre, et ceux-ci ont rejoint l'équipe du Centre Technique Horticole, pour une meilleure cohésion. Il y a eu aussi une extension des vestiaires. Nous avons trouvé preneur de ce bien, qui va donc connaître un autre avenir, si vous acceptez sa vente. C'est M. Djerroud qui propose 110 000 € net vendeur. C'était devenu une friche. C'est donc une friche en moins.

Nous allons afficher à l'écran l'ensemble des ventes depuis 2014. Elles ont généré une cession de surfaces parcellaires de presque 113 000 m². Je rappelle que nous avons en 2014 beaucoup trop de surfaces, je crois 235 000 m². La moyenne des villes de notre taille, c'est plutôt autour de 100 000 m². Nous avons encore une superficie de 176 000 m². Il y a donc de la marge. C'est la raison pour laquelle on s'engage dans une politique de cession de biens qui peuvent retrouver un intérêt pour d'autres, et sur lesquels nous n'avons pas de projets. Cela a généré un total de pratiquement 4 M€. Vous voyez que ce n'est pas négligeable, et que cela constitue aussi une forme de recettes, soit d'investissements dans d'autres biens immobiliers, parfois quand on en a besoin, soit une recette nette. Sachant que nous avons économisé un total aussi, en termes d'entretien de ces biens, si nous les avons gardés, de 420 551,50 € ; et de taxe foncière de 427 895 €, c'est-à-dire pratiquement 900 000 € d'économies de fonctionnement, ce qui est quand même intéressant.

Nous continuerons à vous faire régulièrement des bilans de cette politique que nous avons décidée, plutôt que d'acheter toute la rue Sabatier, par exemple, pour ne rien en faire, si ce n'est l'état qu'on connaît aujourd'hui de certains bâtiments qui n'ont pas été entretenus, et qui ont été pris en toute connaissance de cause par d'autres acheteurs, je le précise ; mais l'objectif c'est justement d'assainir le parc de la ville pour encourager aussi les propriétaires à en faire autant de leurs biens.

Y a-t-il des questions ?

S'il n'y en a pas, nous votons.

Tout d'abord sur la vente du local 6 bis rue Paul Bert, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?
Donc merci pour l'unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2026-097

Vente de locaux 2 & 4 rue des 4 fils Aymon à Nevers

(Cf présentation dans exposé de la délibération n°2026-096)

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire –

Ces éléments nous permettront de compléter le tableau qui vous a été présenté, sachant qu'il y a en cours actuellement la Banque de France, qui est sous compromis, et Nièvre Regain pour le Prado, mais c'est à l'euro symbolique.

SANTE ET ACTION SOCIALE

2026-098

Mise à disposition du bâtiment « La Boussole » au profit du CCAS et convention relative à la réalisation et au financement de travaux d'aménagement

M. le Maire –

Martine Mazoyer va évoquer la délibération n°29, à savoir la mise à disposition du bâtiment la boussole au profit du CCAS, et la convention relative à la réalisation et au financement de travaux d'aménagement, puisque c'est une façon de vous annoncer que nous allons transférer, plutôt en 2027, le Centre Communal d'Action Sociale, ce qui nous permettra aussi de vendre ce bâtiment situé à côté de la cathédrale.

Mme Mazoyer –

Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, effectivement le déménagement du Centre Communal d'Action Sociale, nous en entendions parler, enfin pour ma part, déjà dans les années 2000, où on parlait, avec Daniel Warein, de déménager ce Centre Communal d'Action Sociale qui était obsolète et difficile d'accès. Cela fait plus de 20 ans, et finalement nous allons le faire ; c'est nous, et personne d'autre, qui allons le faire.

Nous vous proposons cette convention, puisque, bien entendu, des travaux sont à réaliser. Comme le bien appartient à la Ville, et que c'est le CCAS qui va faire les travaux et qui les finance, il est bien évident que nous avons besoin d'encadrer les responsabilités de chacun. C'est le but de cette convention que nous vous proposons ce soir.

Je vous propose de voir les quelques projections que nous avons effectuées sur les locaux de La Boussole, sachant que nous récupérerons les deux étages, et que le 3^{ème} étage restera à disposition de l'association qui l'occupe actuellement. Cela permet de ne plus connaître de problèmes d'accessibilité, et d'avoir des bureaux beaucoup mieux répartis, avec plus de confidentialité, aussi bien pour les personnes que nous accueillons mais aussi pour le personnel qui va travailler dans de bien meilleures conditions, et ils attendent avec impatience ce déménagement.

Les diapositives permettent de noter que la confidentialité et la sécurité seront garanties. Chaque bureau a un double accès, dans un objectif de protection du personnel. Les études ont été réalisées. Nous espérons un déménagement au cours du premier semestre 2027.

M. le Maire – Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci pour votre unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

ENFANCE JEUNESSE

2026-099

Lutte contre le gaspillage alimentaire - Convention de cession de denrées alimentaires non consommées issues de la restauration scolaire au profit de l'association Les Restos du Coeur

M. le Maire – Chrystel Pitoun va évoquer la délibération n°30 pour la convention de cession de denrées alimentaires non consommées issues de la restauration scolaire au profit de l'association Les Restos du Coeur, ce qui rentre aussi dans notre engagement de continuer la lutte contre le gaspillage alimentaire que nous avons déjà engagée.

Mme Pitoun – La cuisine centrale, dite « des saveurs », assure la production et la livraison de repas sur l'agglomération de Nevers.

Dans ce cadre, environ 200 000 repas par an sont destinés à des équipements de la Ville de Nevers ou du CCAS, en régie ou en DSP : écoles, accueils de loisirs, équipements d'accueil du jeune enfant, portage de repas...

Malgré les mesures de lutte contre le gaspillage mises en place, il arrive que des denrées livrées et/ou une partie des repas produits ne soient pas consommées. Cela peut être dû, entre autres, à des absences imprévues d'enfants, à des annulations tardives ou des mouvements sociaux.

Dans le cadre d'une politique de développement durable et dans une volonté d'inscrire son activité dans une démarche citoyenne et humanitaire (afin notamment de permettre l'alimentation de personnes démunies et d'éviter de gaspiller des denrées alimentaires encore consommables dans des délais courts), la Ville de Nevers souhaite apporter son aide à l'association des Restos du Coeur en lui cédant à titre gratuit les surplus de production et/ou denrées brutes non consommées.

La lutte contre le gaspillage alimentaire implique la formalisation de conventions précisant les modalités selon lesquelles les denrées alimentaires sont cédées aux associations habilitées à recevoir les dons alimentaires.

Considérant que, dans ce cadre, la Ville de Nevers souhaite apporter son aide à l'association départementale des Restos du Coeur par la mise en place d'un partenariat afin de permettre la cession à titre gratuit de denrées alimentaires non consommées issues de la restauration scolaire, lorsque celles-ci sont disponibles et conformes aux règles d'hygiène et de sécurité alimentaire.

Le Conseil municipal propose :

- D'approuver la mise en place d'un partenariat avec l'association départementale des Restos du Coeur pour la cession à titre gratuit de denrées alimentaires non consommées issues de la restauration scolaire ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout avenant nécessaire à son exécution.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des questions ? S'y n'y en a pas, nous votons. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci pour votre unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2026-102

Mise à disposition d'un minibus par APF France Handicap Nièvre pour le transport d'une classe ULIS de l'école Lucie Aubrac
Adopté à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

2026-102

Convention relative à l'usage des supports du réseau public de distribution d'électricité basse tension (BT) à pour l'installation de caméras de vidéoprotection sur poteaux ENEDIS

M. le Maire –

Nous allons contrarier l'ordre du jour en abordant la délibération n°33 en premier lieu, et c'est Corinne Mangel qui présentera ce point. Ensuite, nous reprendrons la délibération n°32 en continuité avec la 34, la 35 pour le Banlay.

Mme Mangel –

Merci, Monsieur le Maire. Cette convention s'inscrit dans le cadre de la politique Sécurité et Tranquillité publique menée par la Ville de Nevers, qui poursuit le déploiement de son installation de vidéoprotection dynamique dans l'espace urbain.

Comme je l'indiquais précédemment, le choix d'emplacements de caméras se fait en lien avec les référents Sécurité de la police nationale et de la gendarmerie. Les élus Sécurité quant à eux, en fonction des priorités, s'appuient également sur les bulletins de service de la police municipale intercommunale, afin de choisir les lieux d'implantation des caméras.

Or, un besoin a été identifié au niveau de la rue de la Chaussade, théâtre d'incivilités et de cambriolages récurrents. En conséquence, la Ville projette d'y installer deux caméras de type « PTZ », correspondant à des caméras rotatives avec zoom.

La rue de la Chaussade présentant des trottoirs très étroits, la solution la plus pertinente était l'utilisation de supports existants. En conséquence, les poteaux en béton armé existants étant propriété du SIEEEN et exploités par ENEDIS, il convient de signer une convention tripartite entre les différents intervenants, à savoir ENEDIS, en tant qu'exploitant des réseaux électriques et des poteaux ; le SIEEEN en tant qu'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et propriétaire dudit réseau ; et la Ville de Nevers pour l'installation, l'exploitation et la maintenance des caméras.

D'un point de vue financier, cette installation se traduira par le paiement de redevances par la Ville de Nevers :

- D'un montant de 1 200 € HT au profit d'ENEDIS, au titre des prestations qui relèvent de sa responsabilité :

- . validation du dossier technique,
- . délivrance des accès aux ouvrages,
- . contrôle de conformité après travaux.

- D'un montant de 66,80 € HT au profit d'ENEDIS, au titre du droit d'usage du réseau public de distribution d'électricité, pour une durée de 10 ans ;

- D'un montant de 33,40 € HT, au profit du SIEEEN, au titre du droit d'utilisation du réseau, pour une durée de 10 ans.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- D'approuver les termes de la convention relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution de l'électricité basse tension (BT) aériens pour l'installation et l'exploitation d'équipements tiers ;
- De prendre acte des redevances générées par cette installation ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

J'ajoute une petite précision sur ces deux caméras. Deux caméras seront donc apposées sur le poteau que l'on voit sur la diapositive. Nous avons déjà une caméra dans le bas près de la pharmacie vers la place Chaméane. Cette caméra couvre la place Chaméane et la rue de la préfecture. Dans la continuité et le déploiement, pour ce qui concerne les deux caméras qui seront installées sur ces poteaux, l'une couvrira l'entrée de la rue de la Chaussade, et la deuxième sera en direction de la rue Charles Roy.

Comme je vous l'ai dit, les implantations de caméras sont vraiment étudiées par rapport aux délits mentionnés, aux cambriolages, aux incivilités, et c'était également le cas.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des questions ?

Madame Buchter.

Mme Buchter – Merci beaucoup. Nous n'avons pas de problèmes de principe sur le fait d'avoir un partenariat avec ENEDIS, et ce n'est donc pas tellement cela, le sujet pour nous. Par contre, effectivement, sur la méthode, le choix a été fait avec des échanges bilatéraux avec la police, qui sont indispensables, mais qui, pour nous, ne sont pas suffisants pour réfléchir à une politique de prévention de la délinquance, qui doit associer d'autres acteurs, dont les associations, dont les habitants, les riverains. Pour cette raison-là, et parce qu'alors que le comité d'éthique devait être sollicité et qu'il ne l'a pas été, et bien que cela figure dans la charte que vous avez vous-même proposée, nous nous abstiendrons.

M. le Maire – Nous votons. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? 10 abstentions. Unanimité.

Opposition : 0

Abstentions : 10

Adopté à l'unanimité.

2026-101

Convention de partenariat pour un projet d'agriculture urbaine

M. le Maire – Nous allons enchaîner, pour la partie « Banlay » avec les délibérations n° 32, 34 et 35.

Mme Wozniak – Merci. La délibération n°32 concerne la convention de partenariat pour un projet d'agriculture urbaine. Cette délibération propose le renouvellement de la convention de partenariat entre la Ville de Nevers et le centre social du Banlay, la précédente convention qui avait été signée le 28 novembre 2024 étant arrivée à son terme.

Rappelons que cette convention s'inscrit dans le cadre du projet « Banlay fertile », et plus largement de l'appel à projets « Quartiers Fertiles » que l'ANRU avait lancé en décembre 2020.

Le partenariat concerne le site « Guynemer/Martin Luther King », un site de 3 500 m², renommé par les habitants « le Jardin de l'Amitié ». Il a connu une transformation importante grâce à la concrétisation des actions menées conjointement par ce partenariat entre la Ville de Nevers et le centre social du Banlay.

Ont été menées 4 sessions de formation participative au design en permaculture qui ont permis la création d'espaces nourriciers favorables à la biodiversité, dédiés principalement au jardinage, à la production légumière et fruitière.

Vous voyez à l'écran l'organisation des différents espaces, qui font la richesse du lieu et la joie des habitants : le jardin pédagogique, le jardin partagé, où 5 jardiniers sont actuellement investis dans le jardinage, la forêt jardinet et la forêt sauvage.

L'ensemble du site est géré et animé par l'excellent Thierry Chardonneret, le jardinier du site, dont le contrat de travail est passé du centre social à la Ville de Nevers, et qui a été intégré dans l'équipe pédagogie/cimetières du Centre Technique Horticole.

Concernant le calendrier et la suite de l'aménagement de ce site, dès septembre-octobre, aura lieu la seconde tranche de travaux, avec la création de 5 nouvelles parcelles de jardins. Je fais un appel aux futurs jardiniers. On a pour l'instant une parcelle qui est retenue. Donc 5 parcelles de jardins partagés supplémentaires. On a l'extension du jardin pédagogique, et des équipements annexes, comme la cabane des jardiniers pour qu'ils y rangent le matériel, la récupération d'eau de pluie, et une serre, dont a besoin Thierry Chardonneret pour les ateliers pédagogiques.

La présente délibération vous propose

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents à Intervenir,
- D'acter les modalités de la convention proposée en annexe.

M. le Maire –

Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

URBANISME

2026-103

Restructuration des espaces publics du quartier du Banlay – Phase 3, création d'un parc urbain, aménagement de places publiques et requalification des rues Honoré de Balzac et Blaise Pascal – Approbation de l'opération et de ses modalités de financement

Mme Wozniak –

La délibération suivante concerne la restructuration des espaces publics du Banlay et le passage à la phase 3.

La convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier du Banlay a été signée en décembre 2020.

Ce projet d'ampleur de restructuration de l'habitat et des espaces publics du quartier entre dans sa 3^{ème} phase de travaux.

Sur ce premier visuel, je vais rappeler les grands travaux qui ont été réalisés ou qui sont en cours d'achèvement :

- . La phase 1, qui a consisté à la transformation de la RD 907 en un boulevard urbain apaisé
- . La phase 2 qui est en cours d'achèvement, avec le comblement de la trémie, la création d'une porte d'entrée qualitative et paysagée et d'une connexion de plain-pied très importante entre le Banlay et le centre-ville, le dévoiement de la rue Blaise Pascal, la création d'une grande partie du parc central, et la connexion cyclable piétonne et l'accessibilité PMR du quartier.

Je souhaitais aussi rappeler les objectifs qui guident l'ensemble des aménagements de ces nouveaux espaces publics et du nouveau paysage du quartier. Il s'agit :

- de construire et de mettre en œuvre des infrastructures et des espaces publics durables.
- de donner leur place à toutes les mobilités,
- de rétablir la fonctionnalité et la biodiversité des sols. Un travail très important est réalisé à ce niveau ; au vu de la bétonisation du quartier.
- De ralentir le cycle de l'eau. C'est le but de l'ensemble des ouvrages de récupération des eaux de pluie en surface, et d'infiltration (les noues et les différents bassins qui ont été mis en œuvre.).
- De renaturer. Il a été planté abondamment, ceci pour le confort thermique des habitants et pour leur bien-être général.
- D'offrir un nouveau parc urbain à la ville de Nevers.

En résumé, c'est faire du quartier du Banlay un quartier esthétique, convivial, nourricier, fertile et attractif.

Concernant la tranche 3, qui est concernée par la présente délibération, on voit en jaune sur le visuel en haut à droite l'emprise de cette tranche 3. Cette phase de travaux est extrêmement significative pour le quartier et ses habitants puisqu'elle va redessiner et réorganiser la nouvelle centralité du quartier avec la construction de la place du village, que vous pouvez découvrir sur le premier visuel. On est placé ici dos au tabac et à la pharmacie.

Les enjeux et les objectifs de cette place sont de rassembler et de renforcer les fonctions commerciales et de services de proximité, avec l'installation du centre social, de l'espace jeunes et d'une salle de sports. Sur la redynamisation commerciale du quartier, on a le déplacement de l'établissement « Aux 15 Délices » et de « Tonton Simon », plus la création de 5 cellules commerciales, dont 1 impasse Thévenot. On a la création d'une place complémentaire au pied de la tour 19, qui pourra accueillir des événements ou des concerts.

Sur la répartition des différents services et commerces, on voit en violet les commerces ; en vert, la mairie annexe ; en rouge, le positionnement du centre social, et on voit la salle de sport et l'espace jeunes au sud de l'écran.

Ces différentes fonctions visent à animer la nouvelle centralité du quartier autour de la place de village.

En termes de calendrier, nous sommes en finalisation des études de conception et à la phase de consultation des entreprises. Cette phase prendra fin entre juin et septembre 2026. Les démarrages des travaux concernant l'espace public sont prévus pour novembre 2026. La réception finale des travaux, qui inclut aussi l'opération de construction des deux bâtiments qui est portée par Nièvre Aménagement, aurait lieu au premier trimestre 2029.

Donc en résumé, la présente délibération propose :

- de mettre œuvre des travaux que je viens de vous présenter,
- d'approuver les principes d'aménagement,
- d'adopter les modalités de financement du projet. Le total HT de cette opération, pour les espaces publics, est de 1 580 549,80 €.

Parmi les financeurs, on trouve l'ANRU, le Conseil régional, l'État *via* le Fonds vert, le FEDER, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. L'autofinancement de la Ville, dans le prévisionnel, serait de 470 687 000,42 €, soit 30 %.

Cette délibération vous demande d'autoriser le dépôt des dossiers de subvention, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

M. le Maire –

Merci. Cela permet quand même d'y voir plus clair sur un projet de longue haleine. Je rappelle le positionnement qui date de 2015. Je comprends qu'on puisse considérer que le temps est long ; et le temps est long dans l'ANRU. Cela a été le cas de l'ANRU 1. C'est le cas de l'ANRU 2. On voit mieux, par les présentations que nous vous avons montrées, la concrétisation sur l'aménagement à la fois urbain, commercial, etc.

Cela appelle-t-il de votre part des questions, ou des commentaires ? C'est le gros projet qui va perdurer pendant tout notre mandat à peu près.

Monsieur Morel.

M. Morel –

C'est peut-être prématuré, mais avez-vous des pistes sur des projets d'occupation des cellules que vous proposez ?

- Mme Wozniak – Non, pour l'instant on n'en est pas là.
- M. Morel – Il y a déjà pas mal de cellules vides ailleurs, et cela risque donc d'être compliqué.
- Mme Wozniak – L'idée, c'est de redonner une attractivité commerciale au Banlay. Nous pensons que des commerçants qui auront envie de s'installer auront toute leur place.
- M. le Maire – Sans engager plus que ça, il y a de nouvelles enseignes qui vont ouvrir à Nevers dans quelques semaines, et qui seront 4, au centre-ville, comme cela avait été annoncé. Sur le Banlay, on a des demandes d'implantation de professions libérales, de professions de santé. La pharmacie et la librairie sont heureusement encore toujours là. Il faut aussi leur donner des perspectives. Je les remercie de leur patience.
- Maintenant, un quartier dans lequel on met au total plus de 80 M€, c'est forcément un quartier qui réintéresse de par sa composition tout au long de l'année, puisque c'est un quartier particulièrement jeune, vous le savez. Et puis aussi forcément une recomposition de l'habitat, avec une mixité sans doute accrue. Il y a aussi quelques relocalisations. Il y a la mairie de proximité, comme cela a été dit. Il y aura La Poste, à laquelle nous tenons, et d'autres activités qui sont en train d'être vues. Il y a l'activité aussi qui fait l'objet d'une expropriation puisque nous avons récupéré les locaux pour permettre l'équipement qui vous a été présenté. Entre l'existant qui doit bouger et des plus-values d'installation, les choses vont avancer, plus le projet se dessinera. C'est pour cela que nous l'avons présenté aussi ce soir.
- S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons voter. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.
- Opposition : 0*
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité.
- M. le Maire – Nous vous convions le 29 juin à 18 h 15 pour inaugurer la phase 2. Il y aura une réunion publique mi-septembre pour la présentation de la phase 3. Le lancement de la phase 3 aura lieu le 29 octobre. Nous avons invité d'ailleurs le président de l'ANRU à être présent, s'il le peut.

2026-104

Reconversion de l'îlot Renan Saint-Exupéry en espace ludique et sportif – Approbation de l'opération et de ses modalités de financement

- Mme Wozniak – La délibération n°35 concerne, au Banlay, la reconversion de l'îlot Renan Saint-Exupéry en espace ludique et sportif.
- Cette délibération est en lien avec la précédente et la convention du renouvellement urbain du Banlay, et notamment de la phase 3 puisqu'elle fait partie de cette phase 3. La démolition, début 2026, des bâtiments 3 et 4 par Nièvre Habitat permet la reconversion de cet îlot, qui présente un emplacement tout à fait stratégique en cœur de quartier et qui fait face aux lycées.
- Les principes d'aménagement viennent répondre à ces différents besoins, ceux qui ont été exprimés par les habitants lors des différentes phases de concertation, mais aussi ceux qui ont été exprimés par les étudiants.
- Ce nouvel espace va permettre de remplir plusieurs fonctions :
- Une fonction de convivialité avec notamment l'aménagement d'une esplanade qui pourra accueillir des événements (marché, concerts, vide-greniers, etc.),
 - Une fonction ludique, qui est très attendue par les habitants, et notamment par les enfants et les adolescents, avec l'installation de jeux pour diverses tranches d'âge,

- Une fonction sportive, très attendue également, notamment par les femmes, avec l'installation d'équipements de *street workout*.

Du côté Saint-Exupéry, l'installation d'une grande pergola sera plutôt dédiée à l'accueil des étudiants, notamment pour les pique-niques du midi, avec équipements de tables.

La végétation actuelle est conservée au maximum, et elle est renforcée par une strate plus basse avec des arbres, afin de bien délimiter chaque espace et chaque fonction. Le site sera également équipé de sanitaires et d'une fontaine à eau pour le confort des habitants.

Concernant le calendrier, le projet est actuellement à la fin de sa phase étude. On est en phase pro. La consultation des entreprises va être lancée en mai, pour un démarrage de travaux en octobre et une livraison le 1^{er} trimestre 2027.

Par cette délibération, le Conseil municipal propose de valider les principes d'aménagement du projet de reconversion de cet îlot, d'adopter les modalités de financement du projet, et d'autoriser le dépôt des dossiers de subvention auprès des financeurs. Le montant total du projet s'élève à 585 884,09 € HT.

Les financeurs qui sont sollicités sont le Conseil régional, l'État, avec le Fonds vert, l'Agence de l'eau. L'autofinancement de la Ville de Nevers serait de 153 299,74 €, soit 26 %.

Nous vous demandons d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces en relation avec ce projet.

Je vous remercie.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des questions sur cette partie ?

Madame Buchter.

Mme Buchter – J'ai une question par rapport aux aires de jeu, puisque vous indiquez qu'il y a plusieurs tranches d'âge. Est-ce que la tranche d'âge 0-2 ans est bien prise en compte ? Parce que c'est en général ce qui manque.

Mme Wozniak – Je crois que oui, mais je n'en suis pas sûre, parce qu'il y a eu des changements, mais je peux vous apporter la réponse sans problème par mail.

M. le Maire – Merci. Pour le 29 octobre, l'horaire est 11 h 15.

Nous votons sur cette délibération n°35, après cet exposé. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci pour votre unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2026-105

Acquisition par voie de préemption de deux ensembles immobiliers situés rue du Ravelin et rue Bernard Palissy

M. le Maire – La Ville de Nevers et Nevers Agglomération ont engagé, au cours de l'année 2025, une réflexion, qui, évidemment est à re-partager avec les élus actuels, sur l'adaptation du patrimoine immobilier et l'optimisation de l'organisation des services.

Cette démarche tient compte des compétences supplémentaires, notamment à l'Agglomération, de l'augmentation des besoins en postes de travail, des contraintes aussi en matière de stationnement des véhicules de service et des agents, et aussi de l'évolution des services, puisque, comme vous le savez, le service de l'Eau a déménagé à L'Oasis, au Mouesse.

Une étude interne a permis de faire un diagnostic détaillé de la situation patrimoniale actuelle des deux collectivités, qui démontre qu'aujourd'hui nous sommes à peu près au bout des capacités, voire même elles sont dépassées ; en tout cas une démonstration de besoins en surfaces, et peut-être en regroupements, puisque la Ville a beaucoup de services éclatés, ce qui génère aussi des surcoûts.

Nous avons, dans le cadre de la veille que nous opérons sur le territoire, pris connaissance de deux Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) portant sur deux ensembles immobiliers en centre-ville de Nevers, avec des surfaces bâties et non bâties qui sont même supérieures à l'ensemble des besoins identifiés, des coûts d'acquisition par voie de préemption assez faibles, par rapport à la valeur réelle, et un positionnement géographique intéressant, puisque nous sommes en centre-ville, à côté d'une place qui va pouvoir voir renaître un hôtel sur l'ancienne Chambre d'Agriculture. Nous envisageons d'exercer le droit de préemption pour acquérir les immeubles situés 1, rue du Ravelin et 5, rue Bernard Palissy, pour éventuellement développer des usages pour la Ville et l'Agglomération, à travailler dans le dialogue.

Il est proposé au Conseil municipal :

- De prendre acte de l'étude réalisée et de ses conclusions,
- De confirmer l'intérêt de la Ville de Nevers pour l'acquisition par voie de préemption des deux ensembles immobiliers en question.

Aujourd'hui, on a des bâtiments, à la Ville, pour la police intercommunale qui ne sont plus vivables pendant très longtemps, surtout si l'on veut augmenter le nombre de moyens humains, mais aussi de véhicules, puisque les remparts peuvent difficilement supporter plus de poids. Il y a aussi le bâtiment de l'Oratoire, qui est compliqué, où il y a l'informatique et la commande publique.

Les ensembles immobiliers concernés sont donc le site Ravelin, qui fait 4 169 m² de bureaux, et 421 m² d'activités, en bon état, pour un prix très intéressant, de 241 700 €. Et le site Bernard Palissy, qui a plus de 3 000 m² d'ateliers/stockages et des bureaux, mais, eux, en mauvais état, l'ensemble étant à 430 600 €.

Le site Ravelin comprend aussi plus de 100 places de stationnement. Il n'y a pas d'amiante dans les bâtiments ou parkings, il y a un peu de pollution dans les sols.

Le site Palissy comprend un atelier avec banc d'essai, magasins, stockages, vestiaires, qui ne nécessitent pas de travaux ; mais, par contre, des bureaux qui nécessitent des travaux, dont nous avons commencé un peu l'estimation. Cela permettrait éventuellement de situer, par exemple, le service de l'Eau, et nous revendrions le bâtiment de L'Oasis parce qu'il manque de parkings, sauf à en prendre sur la friche Levinox.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ?

Madame Buchter.

Mme Buchter –

Y a-t-il eu des échanges avec les représentants du personnel sur l'opportunité de ces déménagements ?

M. le Maire –

Il y a eu quelques informations. Il n'y a pas eu encore d'échanges précis parce que la préemption n'est pas certaine, dans la mesure où le vendeur a un acquéreur qui est une de ses filiales, et il peut alors renoncer à la vente, auquel cas la préemption tombe.

L'objectif est, et ça fait partie des demandes parfois des syndicats, notamment à l'Agglomération, d'avoir plus de surfaces. Cela va dans le sens justement de ce qui est demandé puisque nous sommes aujourd'hui, pour parler familièrement, « au taquet » dans un certain nombre de services. Je vais prendre le temps d'en refaire le tour, y compris avec les nouveaux élus, pour voir comment on pourrait un peu optimiser, parce que ça ne sera pas du jour au lendemain, si ça se fait, mais en tout cas c'est pour permettre de se positionner sur cette préemption. Vous savez qu'on a un délai, et qu'on ne peut pas le laisser passer. Si cela se faisait, cela permettrait de remettre aussi 300 agents en centre-ville plutôt que les excentrer à un lieu où ils ne peuvent pas même fréquenter le restaurant administratif AGORA. Il y a donc un certain nombre d'effets retours positifs.

Monsieur Morel.

M. Morel – Excusez-moi, je n'ai peut-être pas entendu, mais on a le montant des deux bâtiments ?

M. le Maire – Pour le site Ravelin, 241 700 €, 4 169 m² de bureaux, 421 m² d'activités, en bon état. Pour le site Palissy, 3 000 m² d'ateliers et stockages en bon état, et de bureaux en mauvais état, le tout pour 430 600 €, ce qui fait 670 000 € au total.

Voilà pour cette éventualité, et opportunité en même temps, et y compris pour lutter contre les friches, sujet que nous partageons tous.

S'il n'y a pas d'autres questions et observations, je propose de voter. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité pour cette possibilité de rachat de deux bâtiments proches du centre-ville.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

ATTRACTIVITE

2026-106 **Convention de mise à disposition de matériel (podium mobile) au Comité Festibière de Guérigny**
Adopté à l'unanimité.

2026-107 **Tour de France 2026 : Convention tripartite Ville de Nevers / Nevers Agglomération / Amaury Sport Organisation**

M. le Maire – Jean-Luc Dechauffour va présenter la délibération n°38 pour la convention tripartite pour le bel événement qui est le Tour de France à Nevers, arrivée et départ, entre la ville de Nevers et Nevers Agglomération et Amaury Sport Organisation.

M. Dechauffour – Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à tous. La Ville de Nevers et Nevers Agglomération accueilleront la 11^e étape du 113^e Tour de France le mercredi 15 juillet 2026. L'arrivée de cette étape, longue de 161 km, est prévue aux abords de Nevers Agora aux environs de 17 h 30. C'est une étape en ligne qui viendra de Vichy.

Cet événement international sera l'occasion de mettre en valeur la cité ducale, ses atouts patrimoniaux et touristiques, son environnement, ses savoir-faire artisanaux ainsi que ses produits locaux. Je vous rappelle qu'il y aura un village artisanal et de producteurs locaux, avec la Chambre d'Agriculture, les autres chambres consulaires, des commerçants du centre-ville qui vont venir animer toute la journée.

Dans ce cadre, une participation financière de la Ville de Nevers, versée à la société Amaury Sport Organisation (ASO), organisatrice de l'événement, est fixée à 70 000 € HT, soit 84 000 € TTC.

Le montant total de la participation financière exigée par ASO s'élève à 168 000 € TTC, répartis à parts égales entre la Ville de Nevers et Nevers Agglomération.

La convention tripartite entre la Ville de Nevers, Nevers Agglomération et la société Amaury Sport Organisation (ASO) est annexée à la délibération.

Je vous propose d'approuver cette convention, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer. C'est un événement important en termes d'attractivité, avec 20 000 à 30 000 personnes attendues. Aujourd'hui tout est prêt et organisé pour accueillir ce nombre de personnes. Si l'on interroge les hôteliers, tout est plein aujourd'hui : les locations saisonnières, le camping... On a donc déjà un effet économique important, et qui, je le souhaite, sera encore plus important le jour même de l'événement.

Le samedi précédent, il y aura des animations en centre-ville. Par ailleurs, le 31 mai, aura lieu la Fête du vélo Place Mossé, avec beaucoup d'animations pour tous les publics, et du sport également.

C'est un événement très populaire, et je souhaite que la population et les commerçants aussi s'en emparent pour en faire une « ville en jaune ».

M. le Maire –

Merci bien. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

L'arrivée est donc le 15 juillet, et le départ du circuit est le 16 juillet. L'arrivée se fera devant Nevers Agora. Heureusement qu'il est là, d'ailleurs ; sinon, on n'aurait pas forcément eu l'étape, pour permettre d'accueillir tous les médias à l'intérieur, et puis des tribunes. Cela va être le lieu où être, avec peut-être un sprint, peut-être avec un ou plusieurs Nivernais dans le sprint – sait-on jamais, on peut rêver, mais pourquoi pas, c'est un défi aussi qu'on peut se donner –. La Ville sera effectivement aux couleurs du Tour de France dès le mois de juillet, y compris avec le feu d'artifice, y compris avec le bal des pompiers, et je crois savoir qu'il y aura quelques adaptations par rapport au vélo ; et ça nous permettra aussi d'avancer sur notre connaissance de tout ce qu'on fait pour le cycle, sportif ou pas.

Nous votons sur cette convention. Qui est contre ? Qui s'abstient. Merci pour votre unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2026-108

Convention de mise à disposition pour la création d'une galerie d'exposition à ciel ouvert en cœur de Ville

M. le Maire –

Jean-Luc Dechauffour va présenter la délibération n°39 pour la mise à disposition d'une galerie d'exposition à ciel ouvert en cœur de ville, ce qui est original. Françoise Hervet continuera par la 40 puisque c'est le partenariat entre la Ville de Nevers et l'association A.R.C dans le cadre de la galerie d'art « Ciel ». C'est la même chose, vue sous deux angles.

M. Dechauffour –

Dans le cadre de son axe « Art en Cœur de Ville », la Ville de Nevers entend intégrer l'art, la culture et l'artisanat au projet de requalification des espaces publics du centre-ville, afin de renforcer l'identité du territoire et d'en accroître l'attractivité, à raison d'une réalisation annuelle.

Dans la continuité de la fresque réalisée en 2025 rue des Boucheries, la municipalité souhaite poursuivre cette dynamique à travers la mise en œuvre, en 2026, d'un nouveau projet artistique rue des Merciers. Cette voie, qui relie la rue François Mitterrand à la rue Jean Desveaux, se caractérise par un environnement calme et ombragé. Elle est fréquemment empruntée par les piétons. D'ailleurs, on va avoir bientôt la réouverture du petit café, avec une nouvelle offre alimentaire dans cette rue.

Elle présente également un potentiel commercial notable, et s'inscrit dans la seconde phase des travaux de rénovation de la zone piétonne.

Malgré ces atouts, elle demeure affectée par des incivilités récurrentes (dépôts d'ordures, affichage sauvage, dégradations, etc.). Le projet vise précisément à requalifier cet espace public en le transformant en un lieu valorisé, dédié à l'esthétique, à la culture et à la découverte, contribuant ainsi à renforcer son attractivité.

Le projet « Ciel », que va développer Françoise Hervet dans la foulée, porté par l'association A.R.C., s'inscrit dans cette perspective et repose sur la création d'une galerie d'art à ciel ouvert, destinée à sensibiliser habitants et visiteurs du centre-ville à la création contemporaine, tout en contribuant à l'embellissement et à la valorisation de l'environnement urbain. Ce projet a été labellisé dans le cadre de « Bourges, Capitale européenne de la Culture 2028 », au titre de l'appel à projets « Contributions à Réinventer les Imaginaires » (CRI). Une convention de partenariat sera par ailleurs conclue avec l'association A.R.C.

Les propriétaires des façades concernées ont donné leur accord à la réalisation de cette installation. Des projets de convention, annexés au présent document, précisent les droits et obligations respectifs des parties, notamment la prise en charge par la Ville de Nevers des travaux préparatoires du mur, la mise à disposition gracieuse de celui-ci, ainsi que la durée de la convention et ses modalités d'application en cas de cession totale ou partielle du bien.

Le mur étant situé dans un périmètre protégé, le projet artistique a été soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France. Un mur appartient à Monoprix, et l'autre à Toscane.

M. le Maire – Françoise Hervet, en continuité ; puis nous voterons chacune des délibérations.

Mme Hervet – Je prends la suite.

Nous avons travaillé ensemble ; M. Dechauffour, et nous-mêmes pour la culture.

L'association ARC regroupe trois structures engagées dans la création et la diffusion culturelles : Terrains Communs, Ravisius Textor et Pirate Baratte. En 2025, elle a répondu à l'appel à projets de « Bourges 2028, Capitale européenne de la culture », avec une proposition de galerie d'art à ciel ouvert rue des Merciers. Ce projet a été retenu au titre du programme « Contribution à Réinventer les Imaginaires » (CRI).

La Ville de Nevers, membre du réseau « La Matrice » de Bourges 2028, souhaite co-porter ce projet intitulé « Ciel » pour une durée de trois ans.

La convention pluriannuelle définit les modalités de ce partenariat jusqu'en 2028.

Dans ce cadre :

- L'association s'engage à accompagner les artistes et assurer la programmation et la mise en place des expositions, renouvelées tous les six mois. Elle assure l'affichage des œuvres et leur remplacement en cas de dégradation.

Ces œuvres sont en papier résistant, que nous pouvons quand même changer, s'il est dégradé.

- La Ville de Nevers s'engage à conventionner avec les propriétaires des murs supports des œuvres, à préparer et à assurer l'installation des supports d'exposition et à apporter un soutien matériel et financier du projet. Elle demeure attentive à l'état de conservation des murs et des supports. Elle prend en charge à ses frais, et si nécessaire, l'entretien ultérieur et les réparations des installations en cas de dégradation.

Le soutien de la Ville est défini comme suit :

2026 - Valorisation en nature : (préparation du chantier, achat des supports...) : 20 000 €

2027 - Subvention : 10 000 €
2028 - Subvention : 10 000 €.

Je vous demande

- d'approuver le partenariat pour une durée de trois ans entre la Ville de Nevers et l'association A.R.C, porteuse du projet « Ciel »,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante ainsi que tout document s'y rapportant.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2026 - opération 1141A05.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des questions ?

M. Derouault – *(hors micro)*

M. le Maire – On va juste prendre le micro pour la retranscription du Conseil. Vous demandiez combien de visuels étaient prévus.

Mme Hervet – Il y en a 3 d'un côté, et 3 de l'autre. Soit 6 au total. C'est des deux côtés de la rue.
Nous en avons une idée, puisqu'on vous projette ce que nous ont proposé les artistes.

M. le Maire – Nous votons la première délibération relative à ce projet, soit la délibération n°39.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

CULTURE

2026-109 *Partenariat entre la Ville de Nevers et l'association A.R.C. dans le cadre de la galerie d'art « CIEL »*

(Cf présentation dans l'exposé de la délibération n° 108)

M. le Maire – Nous votons sur la délibération n°40. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2026-110 *Attribution d'une subvention de la Ville de Nevers à la Fédération Européenne des Sites Clunisiens dans le cadre de la candidature UNESCO*

Adopté à l'unanimité.

2026-111 *Avenant n°1 – Signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Nevers, le Département de la Nièvre, la Fédération Européenne des Sites Clunisiens et les villes et associations concernées dans le cadre du comité territorial Nièvre-Morvan des sites Clunisiens*

M. le Maire – Nous allons évoquer la délibération n°42 pour la signature de la convention de partenariat entre la Ville, le Département, la Fédération des Sites Clunisiens et les villes et associations concernées dans le cadre du comité territorial Nièvre-Morvan des sites clunisiens.

Mme Hervet – La Fédération Européenne des Sites Clunisiens a été créée en 1994 à Souvigny pour fédérer les lieux marqués par l'influence de l'Ordre de Cluny.

En 2017, elle a souhaité que le réseau des Sites clunisiens participe à la candidature à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO, et renforce les liens entre les communes concernées.

Pour l'élaboration et la gestion de la candidature « Cluny et les sites clunisiens européens », elle a proposé la constitution de comités territoriaux.

En 2023, le comité territorial Nièvre-Morvan des Sites Clunisiens est constitué des représentants de la Nièvre, des sites d'Autun et de Saulieu. Le Département de la Nièvre apporte son expertise scientifique si besoin, et coordonne l'organisation et la tenue des comités territoriaux. Nous avons pour cela des réunions, et nous travaillons dans les différents points du département où se trouvent des monuments qui ont bénéficié de l'influence de l'Ordre de Cluny.

Par délibération N°2025- DLB146 du 23 septembre 2025, le Conseil municipal de la Ville de Nevers a approuvé le partenariat entre le Département de la Nièvre, la Fédération Européenne des Sites Clunisiens et les villes et associations concernées dans le cadre du comité territorial Nièvre-Morvan des Sites clunisiens.

La convention de partenariat a fait l'objet de modifications : précisions sur le nombre de réunions annuelles du comité territorial (minimum deux) et sur l'assiduité des membres à celles-ci, ainsi que sur la rédaction d'un ordre du jour et d'un compte rendu ; possibilité pour le Département de proposer un calendrier annuel d'actions ; possibilité pour les membres du comité territorial de voir leur participation adaptée en fonction de leurs besoins spécifiques, et possibilité de faire évoluer le fonctionnement du comité territorial au bout de deux ans en cas de difficultés persistantes.

Ces évolutions nécessitent l'approbation d'un avenant à la convention initiale. Je dois dire que, pour l'instant, tout se passe très bien ; on a un comité territorial qui nous a demandé de nous fédérer pour activer le réseau. Il y a 7 sites participants, dont Saulieu et Autun. Nous nous réunissons 4 fois par an, et nous avons aussi conventionné, afin de permettre de définir le rôle de chacun, le Département, l'association, et nous faisons, à la suite de ces réunions, des comptes rendus qui nous permettent de voir où on en est, et de les proposer à l'Association des Sites Clunisiens.

Pour toutes ces raisons, je vous propose d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de partenariat conclue entre la Ville de Nevers, le Département de la Nièvre, la Fédération Européenne des Sites Clunisiens, et les villes et associations concernées, dans le cadre du comité territorial Nièvre-Morvan des Sites Clunisiens ; et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant, ainsi que tout document s'y rapportant.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des interventions ?

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

- M. le Maire – Je vais passer la parole à Karine Garcia pour présenter la délibération n°43 sur le partenariat entre la Ville de Nevers et le centre socioculturel Vertpré dans le cadre du film « Boxe ».
- Mme Garcia – Bonsoir, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Un groupe de lycéens, cinq plus précisément, du lycée Alain Colas, section cinéma, a pour projet la réalisation d'un film intitulé « Boxe » qui est une ode à Yves Saint-Laurent et à l'art.
- Ils souhaitent présenter ce film à Cannes, dans le cadre du concours « Un certain regard » pour mettre en valeur les talents de la Nièvre.
- Le centre socioculturel Vertpré de Nevers porte ce projet et accompagne l'équipe de tournage dans ses démarches. L'équipe a besoin d'un lieu de tournage.
- Dans le cadre de son soutien à la création artistique et à la jeunesse, la Ville de Nevers met à disposition de l'équipe, à titre gracieux, le Théâtre Municipal et les moyens nécessaires.
- Un partenariat entre la Ville de Nevers et le centre socioculturel Vertpré permet la mise à disposition du Théâtre Municipal, à titre gracieux, durant 9 jours : les 13, 15, 16, 17 juillet 2026 et du 20 au 24 juillet 2026.
- En contrepartie, la Ville de Nevers pourra organiser une projection non commerciale du film, dans la limite de 3 diffusions, sur une durée de 5 ans à compter de la livraison du film.
- Une convention bipartite définit les conditions d'accueil de l'équipe de tournage au Théâtre Municipal.
- Je tiens à préciser que cette action est financée par la CAF, cofinancée dans le cadre des chantiers jeunes, ainsi que par de l'autofinancement porté par le groupe.
- La Ville soutient également cette initiative à travers la mise à disposition du petit théâtre, et je tiens à préciser que ces cinq lycéens sont vraiment très motivés, qu'ils m'ont communiqué le synopsis du projet, et que cela est vraiment très bien construit.
- De ce fait, il est proposé au Conseil municipal de donner à Monsieur le Maire ou son représentant l'autorisation de signer la convention correspondante, ainsi que tout document s'y rapportant.
- M. le Maire – Merci. Y a-t-il des questions ?
- Monsieur Derouault.
- M. Derouault – Nous souhaitons souligner cette initiative ambitieuse de ces jeunes lycéens qui apprennent à mener un projet de bout en bout, et financements compris, comme cela a été dit.
- Le thème aussi est intéressant ; au-delà de la place de l'artiste, c'est aussi du travail pour les artistes dont devrait parler ce film. Cela résonne, bien sûr, dans notre enceinte, quand nous sommes chargés, quand vous êtes chargés, de choisir le montant des subventions attribuées aux acteurs culturels.
- Donc, oui, plusieurs fois oui, pour leur ouvrir le petit théâtre, même si c'est pendant l'arrivée du Tour de France. Bravo au centre social Vertpré pour son engagement auprès d'eux.
- Mme Garcia – Tout à fait. Merci.
- Mme Hervet – Je voudrais préciser quelque chose. Vous le savez, au mois de juin, en général, le petit théâtre est mis à disposition des scolaires. Il a fallu vraiment pousser un petit peu pour qu'ils aient 9

jours au petit théâtre. Ils nous en demandaient 15 au départ. C'est la gratuité qui s'applique, et nous mettons des techniciens à leur disposition. Nous les aidons, avec les moyens que nous avons. Je dois dire que c'est très enthousiasmant, effectivement, de voir ces jeunes se mobiliser, et croire qu'ils vont bientôt aller monter les marches du festival de Cannes.

M. le Maire – Nous votons. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité.

2026-113 *Partenariat entre la Ville de Nevers et la Camosine dans le cadre de l'exposition « La Plume verte » du 23 juillet au 30 août 2026*

M. le Maire – Karine Garcia conserve la parole pour le partenariat entre la Ville de Nevers et la Camosine dans le cadre de l'exposition « La Plume verte » du 23 juillet au 30 août 2026.

Mme Garcia – La Camosine, caisse pour les monuments et les sites de la Nièvre, est une association reconnue d'utilité publique qui a pour objet la valorisation du patrimoine culturel nivernais à travers l'édition de revues et l'organisation d'événements et d'actions de sensibilisation des publics.

Consciente de l'enjeu de pérennisation de l'histoire de Ver-Vert dans la mémoire locale, la Camosine prépare la publication du 197^{ème} numéro des *Annales des pays nivernais* consacré, en partie à Ver-Vert et au couvent de la Visitation, pour cet été.

Afin de renforcer la visibilité de cette action et de l'inscrire dans la production artistique contemporaine locale, la Camosine propose à la Ville de Nevers (services Patrimoine et Transmission et Lecture Publique et Médias) de s'associer pour présenter une exposition intitulée « La Plume verte », organisée à la Chapelle Sainte-Marie du 23 juillet au 30 août 2026, ouverte au public du jeudi au dimanche.

La Ville de Nevers accompagne la Camosine par la mise à disposition du site, de matériel (chaises, vitrines...) et de moyens humains (surveillance, accueil du public, montage et démontage) ainsi que par le prêt de documents et d'œuvres de la médiathèque Jean Jaurès.

Une convention bipartite définit les conditions et les engagements de chaque partie pour le temps de réalisation du projet.

Nous demandons d'approuver le partenariat entre la Ville de Nevers et La Camosine pour la mise en place de l'exposition « La Plume verte », et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention bipartite correspondante ainsi que tout document s'y rapportant.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il n'y en a pas.

Opposition : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité.

2026-114 *Partenariat entre la Ville de Nevers et l'office de tourisme intercommunal Cap Grand Nevers*

M. le Maire – Valérie Clément va aborder la délibération n°45 concernant le partenariat entre la Ville de Nevers et l'office de tourisme intercommunal Cap Grand Nevers.

Mme Clément –

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Il s'agit du partenariat entre la Ville de Nevers et l'office de tourisme intercommunal Cap Grand Nevers pour la valorisation active du patrimoine de Nevers à destination des publics touristiques et locaux.

D'une part, l'office de tourisme s'engage à promouvoir la programmation des activités patrimoniales, à commercialiser l'offre des activités de la Ville de Nevers, moyennant une commission de 8 % TTC sur chaque billet vendu.

D'autre part, la Ville de Nevers s'engage à promouvoir les offres de l'office de tourisme ayant trait au patrimoine et à assurer un conseil scientifique. Les deux parties s'engagent à se fournir réciproquement les informations permettant d'assurer la bonne promotion de la programmation patrimoniale.

Considérant que ce partenariat permet une valorisation active du patrimoine de Nevers et la coordination de l'offre, je propose au Conseil municipal d'approuver le partenariat, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention bipartite qui en définit les conditions pour une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026 opération 1164A23.

A reçu un avis favorable à la commission 4 du 12 mai.

M. le Maire –

Y a-t-il des questions ?

Nous votons. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

SPORT ET BIEN ETRE

2026-115

Convention de partenariat entre les sociétés SASU La French Run, SASP USON Rugby Plus et la Ville de Nevers pour la manifestation sportive « 10 km de l'USON »

M. le Maire –

Ensuite, Sophian Saouli va évoquer la délibération n°46 pour la nouvelle épreuve organisée avec la French Run, l'USON, « Les 10 km de l'USON ».

M. Saouli –

Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération concerne la convention de partenariat entre les sociétés La French Run, la SASP USON Rugby Plus et la Ville de Nevers pour l'organisation de la première édition des « 10 km de l'USON », qui se déroulera le 19 juin 2026.

Cette manifestation sportive proposera plusieurs formats de courses.

- une épreuve chronométrée de 10 km,
- un relais par équipe de 3 coureurs,
- une course destinée aux enfants.

Le départ et l'arrivée auront lieu au stade du Pré Fleuri, avec des animations organisées tout au long de la journée, notamment un concert en fin d'événement.

Cette initiative a vocation à rassembler un large public (coureurs amateurs comme confirmés), et elle participe pleinement à l'animation sportive et à l'attractivité de notre territoire.

Dans ce cadre, les organisateurs ont sollicité le soutien de la Ville de Nevers afin d'assurer le bon déroulement de cette première édition.

La collectivité apportera ainsi un accompagnement logistique et technique, notamment par la mise à disposition des installations du stade du Pré Fleuri. L'ensemble des moyens mobilisés par la Ville est valorisé à hauteur de 8 000 €.

La convention jointe à la délibération précise les engagements respectifs des parties.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver ce partenariat, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des questions ?

Madame Mokadem

Mme Mokadem –

Nous pouvons, bien sûr, nous réjouir du retour des « Foulées de Nevers », une manifestation à laquelle beaucoup de Neversois étaient attachés, et qui fait partie de la vie sportive collective. Mais ce retour s'inscrit dans un contexte d'inflation des courses sur route à Nevers, comme la création des « 10 km de l'USON ».

Ce sont deux nouvelles courses et désormais des épreuves soutenues par la Ville qui apparaissent au calendrier et à des dates très rapprochées : « Les foulées », le 22 mai ; « Bottine » et « Moustache » les 14 et 15 juin ; puis les « 10 km de l'USON » le 19 juin. Trois événements en trois semaines.

Cette situation soulève plusieurs interrogations.

D'abord celle du coût global pour le financement public. Plus de 120 000 € d'aides financières et de valorisation sont mobilisés en un an par la Ville et l'Agglomération, dont 70 000 € pour la Ville de Nevers. Cela se traduit par un choix politique clair : privilégier l'événementiel et la pratique ponctuelle ; plutôt que le soutien à la pratique régulière au sein des associations sportives.

Ensuite se pose la question de l'omniprésence du même opérateur dans l'organisation de ces manifestations, qui est La French Run. Nous notons avec satisfaction le retour de l'ASF l'USON comme coorganisateur des « Foulées de Nevers » ainsi que la subvention qui lui est attribuée pour couvrir les frais en lien avec ces courses.

Mais une question demeure : « A qui reviennent réellement les recettes importantes générées par le droit d'inscription ? ».

Il faut également s'interroger sur le bien fondé de programmer plusieurs courses sur route à des dates aussi rapprochées.

Enfin, il y a la question du coût demandé aux participants. Les tarifs pratiqués sont nettement supérieurs à ceux observés sur la plupart des courses comparables du territoire. 19 € pour « Les Foulées de Nevers », contre 10 € pour « Les Foulées d'Imphy », pourtant organisée elles aussi par l'ASF USON. 10 € également pour « Les Baskets aux pieds » à Chalon. Ou encore 12 € pour « Les Foulées de Montretout » ce week-end. Quant aux « 10 km de Nevers », les inscriptions atteignent 25 à 30 €. Ces montants interrogent. Ils vont à l'encontre d'une pratique populaire, accessible et régulière du sport.

À l'heure où nous parlons sans cesse du sport pour tous, de santé publique et d'accès à la pratique, il serait utile de réfléchir à l'équilibre entre grands événements coûteux et soutien durable au tissu associatif local.

Je vous remercie.

M. le Maire –

Je vais me permettre de vous répondre en premier ; Sophian Saouli pourra me compléter, s'il le souhaite.

D'abord, ce n'est pas le « retour » des Foulées ; c'est le retour des Foulées dans le nom et peut-être un peu plus dans l'esprit, mais je vous rappelle qu'il y avait « Courir à Nevers » tous les ans ; et que les Foulées de Nevers n'avaient pas disparu, puisqu'elles avaient été transformées un temps dans une autre dénomination, avec des distances plus longues, jusqu'aux 20 km, qui ont été enlevés puisqu'on les retrouve aujourd'hui dans le Nevers Marathon.

Historiquement, la Ville de Nevers a toujours été impliquée dans les Foulées de Nevers, puisque c'était la porteuse principale, avec Centre France, le Crédit Agricole et les clubs.

Nous avons toujours assumé vouloir développer le running ; et il y avait la commande de revenir à un semi-marathon, déjà, puis, après, à un marathon ; et aussi à un trail urbain, qui s'est appelé « La Moustache », en complément de « La Bottine », mais qui n'existait pas au départ.

Vous évoquez des coûts. Il existe sans doute des événements moins chers. Je ne vais peut-être pas comparer non plus Les Foulées d'Imphy et Les Foulées de Nevers. On peut aussi en trouver de plus chers. Il y a aussi toute l'organisation à prendre en considération.

Lorsque vous parlez de « retour » des clubs, je voulais dire que les clubs n'avaient jamais été évincés. Il y en a un qui s'était autoéliminé, et qui ne voulait plus participer aux Foulées de Nevers, ce qui avait aussi fait changer le nom au départ. Mais les temps changent, les personnes changent, et nous avons pu retrouver une harmonie aussi entre des clubs qui ne se sont pas toujours entendus, ce qui ne facilitait pas la tâche aussi de la collectivité.

Vous parlez des coûts, mais vous ne parlez pas des recettes. Aujourd'hui, dans ce que m'a dit Antoine De Wilde pour La French Run, on aurait, au total, pour le marathon, déjà 6 000 ou 7 000 préinscrits, ce qui est énorme en progression, et donc ce qui est énorme en retombées économiques pour un territoire, et notamment en termes d'hôtellerie. On n'a pas parlé tout à l'heure du Tour de France, pour lequel tous les hôtels sont pleins, bien évidemment, et dans un périmètre assez large. Si vous donnez ce genre de dimension, il faut tout exposer.

Je ne comprends pas que vous perduriez à opposer les clubs sportifs, qui accueillent des adhérents toute l'année, et des événements. C'est comme opposer le rugby, seul club de rugby professionnel de Bourgogne Franche-Comté, et on devrait s'en réjouir, car le rugby se maintient, l'AJA se maintient : ce sont clubs proches. J'étais à Auxerre hier, et cela nous a permis de voir qu'il y avait des partenariats qui se faisaient aussi, même si le ballon n'avait pas tout à fait la même forme, mais en tout cas sur les politiques jeunes autour du sport.

Je ne suis pas d'accord. Ce que nous faisons dans le cadre du développement des courses et ce que nous pouvons parfois soutenir, nous ne le faisons pas au détriment de l'aide aux clubs. Nous n'avons pas baissé pour autant, parce qu'il y a une nouvelle course, l'aide aux clubs sportifs. Je ne comprends donc pas cette comparaison, cette opposition permanente, qu'on entend régulièrement sur vos rangs.

Le sport événement permet aujourd'hui à des gens de se mettre au sport une ou deux fois dans l'année, ce qu'ils ne feraient pas autrement. Nombre de gens m'ont dit que, si on ne leur avait pas amené un marathon à proximité, ils ne s'y seraient jamais mis ; parce qu'ils n'avaient pas envie de traverser la France ou de payer des coûts importants sur des marathons à l'étranger. Ça leur a permis aussi de progresser, et d'aller toucher un événement qu'ils n'auraient pas fait autrement. Certains sont aussi licenciés dans des clubs, et s'il n'y avait pas eu un marathon à proximité, ils ne l'auraient pas fait ailleurs.

Nous avons étendu la palette de propositions ponctuelles, ce qui permet aussi à des gens de venir de toute la France et même de pays étrangers. Je crois que nous avons une vingtaine ou une trentaine de représentants de pays différents qui sont venus faire le marathon de Nevers. S'il est

loin d'avoir la renommée d'autres marathons, il monte en puissance, et il a aujourd'hui un nombre de préinscrits assez considérable.

Je voulais juste faire ces commentaires. Je trouve de bon augure qu'une Ville soit dynamique et qu'elle soit capable en plus de créer de nouveaux événements, ou en tout cas de contribuer à ces événements (car ce n'est pas nous qui créons les « 10 km de l'USON »), ou en tout cas de les accompagner, sans sacrifier d'autres aides à d'autres clubs ; et qu'elle ajoute cela à l'animation et à la dynamique de notre ville.

Sophian Saouli va peut-être compléter mes propos ?

M. Saouli –

Vous parliez de coûts des manifestations, et vous indiquiez que celles proposées par La French Run seraient plus chères. Mais avez-vous regardé si, à la fin, les coureurs avaient peut-être un T-shirt de qualité, une médaille de qualité ? Ces récompenses, je le pense, participent à ce coût. Si on en prend d'autres, je ne suis pas sûr que vous ayez la même chose à la fin.

Vous dites que les manifestations se succèdent. Mais lorsqu'on arrive au printemps et à l'été, c'est plus facile de courir quand il fait beau, et c'est peut-être pour ça que ces manifestations sur le plan national sont plus récurrentes à ces périodes-là. Courir sous la pluie est quand même un peu moins alléchant. Courir, faire du sport, c'est prendre soin de soi ; c'est ce qu'on propose aux Neversois. Comme le disait aussi Monsieur le Maire, cela remplit aussi les associations ; parce que celui qui va profiter d'un événement avec ses amis, peut-être qu'il va se rapprocher d'une association sportive, de l'AON Athlétisme ou de l'USON Athlétisme. D'ailleurs, je les ai rencontrées récemment, et on peut dire qu'elles travaillent déjà en partenariat avec La French Run, qu'on leur reverse la somme de 10 000 € ; et elles sont contentes aussi de récupérer des sportifs à la suite de cela.

M. le Maire –

Pour ce qui est de La French Run, je rappelle que, dans le cadre notamment de « La Bottine » et de « La Moustache », le bénéfice est reversé à la Ligue contre le cancer. Je crois que c'est la plus grosse somme qui est donnée par une entité à l'année. Il y a aussi un aspect caritatif de ces courses, et aussi généreux. Après, que La French Run, de temps en temps, dans le cadre de son organisation, dégage de quoi organiser d'autres courses, c'est plutôt sain, plutôt que d'être en difficulté.

Je pense donc qu'il faut plutôt se satisfaire de ces initiatives que de les critiquer.

M. Saouli –

Plus les années avancent, et plus il y a de participants. Il faut donc poser peut-être la question aux Neversois, aux sportifs pour savoir pourquoi ils sont de plus en plus nombreux à participer à ces événements organisés à Nevers. Je pense que la réponse est simple.

M. le Maire –

Je vous propose de voter sur ce partenariat pour cette première des « 10 km de l'USON ». C'est plat, et donc tout le monde peut participer.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci pour votre unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Avant de passer à la délibération suivante, j'indique qu'Anne Wozniak a donné la réponse à Mme Bucher : il y aura bien des jeux enfants d'ores et déjà prévus au Banlay pour les enfants de 0 à 2 ans. Sachant que c'est aussi les premières installations, et que nous ne nous interdisons pas des déploiements de jeux d'âges différents, en complément.

Opposition : 0

Abstention : 0
Adopté à l'unanimité.

2026-116 **Convention de partenariat entre la Ville de Nevers et la SASU La French Run pour les manifestations sportives « Moustache et Bottine »**
Adopté à l'unanimité.

2026-117 **Manifestations sportives printanières 2026 – Conventions de partenariat**

M. le Maire – Nous passons à la délibération n°48 sur les conventions de partenariat pour les manifestations sportives printanières. Je passe la parole à M. Saouli.

M. Saouli – Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération concerne les conventions de partenariat conclues dans le cadre des manifestations sportives printanières 2026 organisées sur le territoire neversois.

Comme chaque année, la Ville de Nevers accompagne plusieurs associations sportives locales afin de soutenir des événements qui participent à l'animation de la ville, au développement de la pratique sportive et au rayonnement du territoire.

Trois manifestations sont concernées par cette délibération.

L'Association Vélo Sport Nivernais Morvan organise, le vendredi 1^{er} mai 2026 dans le centre-ville de Nevers la 101^{ème} édition du « Prix de la Ville de Nevers, Souvenir Pierre Bérégovoy ». Cette manifestation concourt chaque année à la notoriété de la Ville de Nevers tout en s'inscrivant dans le cadre du devoir de mémoire lié à Pierre Bérégovoy ».

La Ville propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 400 €. Cette aide est complétée par une aide en nature, valorisée à 4 800 €, correspondant aux moyens humains et matériels mobilisés par la collectivité.

L'USON Athlétisme organisera, le vendredi 22 mai 2026, la manifestation intitulée « Les Foulées de Nevers », manifestation désormais bien identifiée par les habitants et les sportifs du territoire. L'événement comprendra plusieurs courses, certaines destinées aux enfants, ainsi que 2 parcours adultes, de 5 et 10 km, en centre-ville.

Afin d'accompagner cette manifestation, qui rassemble chaque année un large public, la Ville propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 10 000 €, ainsi qu'une aide en nature valorisée à 11 200 €.

L'Elan Nevers Nièvre Tennis de Table organisera les 13 et 14 juin 2026, au stade Léo Lagrange, la compétition des Titres individuels Bourgogne-Franche-Comté.

Pour soutenir cette compétition régionale, la Ville propose une subvention exceptionnelle de 2 000 €, ainsi qu'une aide en nature valorisée à 3 845 €.

Les conventions jointes à la délibération précisent les engagements respectifs des associations et de la Ville, notamment les modalités d'attribution des subventions et de mise à disposition des moyens logistiques et matériels.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver ces conventions de partenariat, et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des questions ? Madame Buchter.

- Mme Buchter – Merci, Monsieur le Maire. En tant qu'élue socialiste, je ne peux que me réjouir qu'il y ait une multiplication d'hommages et d'événements en l'honneur de Pierre Bérégovoy. Toutefois, il y a quand même beaucoup d'événements et effectivement un, en particulier, m'interpelle, puisque pour pleinement respecter la mémoire de Pierre Bérégovoy, il me semble que notamment l'hommage qui est rendu officiellement par la Ville de Nevers pourrait se tenir à un autre horaire que celui de la manifestation des travailleurs, lequel se tient chaque année à la même heure exactement, et elle force donc les Neversois à choisir entre l'hommage à Pierre Bérégovoy et le soutien aux manifestations de tous les syndicats.
- Il nous semblerait opportun qu'on puisse décaler cette cérémonie pour justement pleinement tenir notre devoir de mémoire envers Pierre Bérégovoy, qui a été toute sa vie un syndicaliste.
- M. le Maire – Certes Pierre Bérégovoy était socialiste, mais il a été aussi le maire de tous les Neversois, et donc il appartient au souvenir de Nevers. Après, on peut le politiser, si on le souhaite. Nous avons organisé l'hommage à différents horaires, et on n'a jamais soulevé le problème.
- Il a plutôt été pris soigneusement compte de ne pas le faire avec nous ; alors que, nous, nous avons ouvert la commémoration depuis 2014 à tout le monde. J'en parlais justement il n'y a pas longtemps au Président du Conseil départemental, pour se dire que ça serait peut-être bien qu'on fasse les choses enfin ensemble. Je note qu'il y a un représentant du Département à nos côtés depuis peu. La famille de Pierre Bérégovoy est aussi à nos côtés, et elle tient à ces hommages.
- Je pense que cela ne doit pas être un sujet de discorde. Chacun en continuité rend hommage au grand homme qu'était Pierre Bérégovoy, et au grand Maire de Nevers, surtout. Après chacun voit ce qu'il souhaite voir dans Pierre Bérégovoy. Moi, je n'ai rien contre cela, et j'ai évoqué ce point avec Fabien Bazin.
- Sur l'horaire, ce n'est pas volontaire. Il y a aussi la commémoration au niveau de la stèle présente à Challuy/Sermoise, où participent les maires également. Je n'ai pas réfléchi à l'horaire par rapport à une manifestation des travailleurs ; qui a changé aussi dans son horaire, puisqu'il fut un temps je les recevais au Palais ducal, dans la continuité, et ce sont eux qui m'ont demandé que ce ne soit pas forcément ce jour-là que nous nous rencontrions. C'est la raison pour laquelle il n'y a plus de réception au palais ducal.
- On peut réfléchir à comment mieux articuler les événements de ce 1^{er} mai qui est toujours une journée particulière en France et *a fortiori* à Nevers.
- Mme Buchter – Donc vous êtes d'accord avec ma proposition de changer l'horaire ?
- M. le Maire – Je suis d'accord pour réfléchir.
- Mme Buchter – Ah. En tout cas, moi, je suis d'accord avec ce que vous venez de décrire.
- M. le Maire – Parfait. Mais je vous l'ai dit, je n'ai pas attendu que vous m'en parliez, puisque ça fait partie d'un des sujets de mon dernier déjeuner avec Fabien Bazin, où il était question de mieux se coordonner sur les hommages à Pierre Bérégovoy. Cela va dans cet esprit-là. Après, on verra ce qu'on décidera.
- Mme Guillemot – C'est dommage de gâcher le consensus.
- M. le Maire – Qui parle ? Il ne s'agit pas de « gâcher ». Je vais rappeler l'histoire. Les leçons, je veux bien en donner aussi ; mis je ne suis pas là pour en prendre tout le temps. Je vous dis clairement.

En 2014, il a été fait en sorte que l'hommage à Pierre Bérégovoy ne soit pas réalisé avec nous. Tout à fait. Y compris le Parti socialiste.

Nous sommes des personnes ouvertes. Votre intervention commençait par « en tant que socialiste ». Moi, je dis « en tant que Neversois ». Pierre Bérégovoy était apprécié même des personnes qui n'étaient pas socialistes. Je pense qu'il appartient avant tout aujourd'hui aux Neversois. Enfin, il n'appartient à personne, puisque c'est sa mémoire, en tout cas. Et je pense que tous les maires de Nevers, y compris moi et mon équipe, ont continué à faire ce qui se faisait avant, même sans avoir l'étiquette socialiste.

Pour moi, l'idée, c'est d'être dans le bon esprit, c'est de rendre hommage, et si sa famille souhaite nous accompagner aujourd'hui, ce n'est pas pour rien. C'est la raison pour laquelle il faut les consulter aussi, et il faut qu'on arrive à se mettre d'accord, et puis il y a des manifestations qui sont organisées aussi. Il faut donc qu'on se rencontre tous pour discuter, c'est tout. Ce n'est pas gâcher un consensus, c'est réfléchir à en trouver un ; qu'on nous avait enlevé puisque ce n'est pas nous qui avons tout fait pour ne pas le faire ensemble. On va juste remettre les choses dans l'ordre.

Qui vote contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Elle est votée à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2026-118 **Attributions de subventions pour l'organisation de manifestations sportives – Année 2026**
Adopté à l'unanimité.

2026-119 **Modification du règlement d'usage de la piste d'athlétisme du stade Léo Lagrange**
Adopté à l'unanimité.

M. le Maire –

Nous avons achevé les délibérations de ce Conseil municipal.

La motion que vous vouliez aborder est irrecevable, car elle n'a pas été déposée dans le délai. Je rappelle c'est 48 heures avant. Nous ne l'avons reçue que lundi, hier. Je ne souhaite donc pas l'aborder ce soir.

M. Derouault –

Je l'avais envoyée à M. Devoise samedi.

M. le Maire –

On m'a montré le mail hier.

M. Devoise –

Le premier message parlait de la motion était arrivé à 14 h 46, mais il a été supprimé parce qu'il y avait écrit « Devoise » sans « Monsieur », ni « Daniel », mais ce n'est pas grave, ça ne me choque pas, mais il a été supprimé, mais j'ai eu le temps de le lire. Et ensuite effectivement il y a eu la motion, et hier nous étions lundi.

M. le Maire –

Nous nous retrouverons en Conseil municipal le 23 juin à 18 h 30 sauf changement.

La séance est levée. Merci de votre présence.

M. le Maire lève la séance à 22 h 24.

Les secrétaires de séance

Le Maire

Anne Wozniak

Denis Thuriot

Jimmy Derouault